

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

2021-2026



Pour le territoire du GRAND QUERCY



ENTRE

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Grand Quercy

Représenté par son président, Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE,
Ci-après désigné par « le PETR Grand Quercy, le territoire »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le Préfet du Lot, Michel PROSIC,
Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy,

Représenté par sa Présidente, Catherine MARLAS,
Ci-après désigné par « le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy » ;

L'Agence de l'Eau Adour Garonne,

Représentée par son directeur général, Guillaume CHOISY,
Ci-après désigné par « l'agence de l'eau » ;

La Banque des Territoires,

Représentée par Annabelle VIOLLET, directrice régionale de la Banque des Territoires
Et par délégation Caroline CARTALLIER, Directrice régionale adjointe
Ci-après désignée par « la Banque des Territoires » ;

La Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble,

Représentée par son Président, Serge BLADINIÈRES,
Ci-après désignée par « La Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, CCVLV » ;

La Communauté de communes Cazals-Salviac,

Représentée par sa Présidente, Mireille FIGEAC,
Ci-après désignée par « La Communauté de communes Cazals Salviac, CCCS » ;

La Communauté de communes Quercy Bouriane,

Représentée par son Président, Jean-Marie COURTIN,
Ci-après désignée par « La Communauté de communes Quercy Bouriane, CCQBouriane » ;

La Communauté de communes du Causse de Labastide Murat,

Représentée par son Président, Thierry CASSAN,
Ci-après désignée par « La Communauté de communes du Causse de Labastide Murat, CCCLM » ;

La Communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne,

Représentée par son Président, Jean-Claude SAUVIER,
Ci-après désignée par « La Communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne, CCPLL » ;

La Communauté de communes du Quercy Blanc,
Représentée par son Président, Bernard VIGNALS,
Ci-après désignée par « La Communauté de communes du Quercy Blanc, CCQBlanc » ;

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors,
Représentée par son Vice-Président en charge des Politiques contractuelles, Jean-Luc MARX,
Ci-après désignée par « La Communauté d'agglomération du Grand Cahors, CAGC, CA Grand Cahors » ;

Le Conseil Départemental du Lot,
Représenté par son Président, Serge RIGAL,
Ci-après désigné par « Le Conseil Départemental, le Département » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Nouveau cadre de dialogue permettant de faire converger les priorités de l'État et le projet de territoire porté par le PETR Grand Quercy, le présent contrat de relance et de transition écologique (CRTE) marque la volonté partagée de l'État et du Grand Quercy d'œuvrer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, social, économique et sanitaire.

L'État et le PETR Grand Quercy conviennent de la nécessité de porter ensemble une action de relance et de transition écologique prévue dans le présent accord. Le plan France relance, présenté par le Premier ministre le 3 septembre 2020 s'élève au niveau national à 100 milliards d'euros, dont 30 sont consacrés à la transition écologique de la France et de ses territoires. Il constitue à la fois une réponse conjoncturelle forte à la crise économique engendrée par la pandémie et un plan d'investissement reposant sur trois priorités clairement identifiées : la transition écologique, la compétitivité économique et la cohésion sociale. Ce plan répond ainsi à deux impératifs : transformer profondément notre modèle de développement pour le rendre plus écologique, plus résilient et plus économe en ressources d'une part et permettre d'atteindre les objectifs environnementaux ambitieux que la France s'est fixée d'autre part. Au-delà des moyens du plan France Relance, l'État mobilise également ses capacités d'ingénierie, ses programmes d'intervention territoriale, ses dotations de soutien aux collectivités, ses programmes sectoriels et l'action de ses opérateurs : ANCT, ANAH, ADEME, Banque des Territoires et Bpifrance, tout comme l'Agence de l'eau.

Le PETR Grand Quercy élabore son projet de territoire dont le CRTE est l'expression contractuelle, pour un territoire durable, équilibré et résilient. Il affirme le soutien à l'économie de proximité et accorde une place majeure à la transition énergétique et à la valorisation du territoire dans toutes ses aménités et son attractivité. Dans la poursuite du Contrat de ruralité signé par l'État et le PETR Grand Quercy le 11 mars 2017, le présent contrat de relance et de transition écologique permet à l'État et au PETR Grand Quercy de partager leurs objectifs communs, leurs moyens ainsi que la méthodologie de travail partagée qu'ils entendent conjointement déployer pour maximiser l'impact de leurs efforts de relance respectifs et assurer la meilleure déclinaison territoriale du plan France relance, en synergie avec le projet de territoire.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;

- Dans le temps long en accompagnant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du PETR Grand Quercy autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

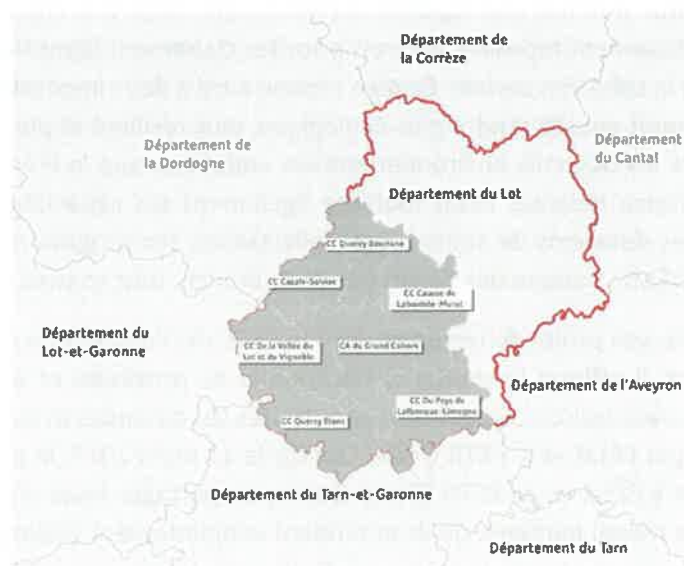
Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Avec 90 944 habitants, et la moitié de la population du département du Lot, le Grand Quercy a une superficie de 2 717 km², et une densité de 34 habitants au km² ce qui correspond à la moyenne départementale. Le Grand Quercy regroupe 148 communes dont 7 EPCI (6 Communautés de Communes et 1 Communauté d'Agglomération).

Cahors est le pôle central du Grand Quercy puisqu'il concentre à lui seul 43% des emplois du territoire. Le périmètre est traversé du Nord au Sud par l'A20 et la voie ferrée (ligne Paris/Toulouse) et d'Est en Ouest par la rivière Lot.



Une population vieillissante, un parc de logements à rénover et des difficultés d'accès aux soins,

Le territoire du Grand Quercy est composé d'une population vieillissante. La part des plus de 75 ans ne cesse d'augmenter et représente 14% de la population en 2017. L'indice de vieillissement¹ accentue cette tendance puisqu'il s'élève à 150 (97 pour la moyenne nationale), ce qui signifie que les plus de 65 ans sont plus nombreux que les jeunes de moins de 20 ans.

71% de ménages sont des couples sans enfants et des personnes seules. Les familles avec enfant(s) sont moins présentes sur le territoire (19%) qu'à l'échelle nationale (24%).

82,8% des logements sont « énergivores » (indice D, E, F, G) contre 72,7% au niveau régional et plus de 3 300 logements sont considérés comme « indignes » sur le territoire, ce qui représente 7.8 % des logements du territoire.

Pour l'accessibilité aux soins, la densité en médecins généralistes est de 7,9 pour 10 000 habitants ce qui est significativement moins élevé que pour la région (10,1 pour 10 000 habitants). La moyenne d'âge des médecins est de 60,7 contre 56,5 à l'échelle nationale.

Un phénomène de repli des populations vulnérables sur l'unité urbaine Cahors – Pradines

On constate une importante sur-représentation des indicateurs de fragilités sociales sur l'unité urbaine Cahors-Pradines. Le taux de pauvreté (INSEE 2016) est de 15,8% sur le Département, alors qu'il atteint 23 à 41 % sur les quartiers identifiés par le Contrat de Ville du Grand Cahors, notamment Terre-Rouge et Sainte-Valérie. Autre exemple : la ville de Cahors compte 1.034 bénéficiaires du RSA, soit 43% des BRSA du PETR, alors que Cahors ne représente que 22% des habitants du PETR (données 2020).

Un patrimoine riche et une bonne dynamique associative, culturelle et sportive,

Le territoire du Grand Quercy est doté d'un patrimoine culturel riche par son architecture qui traverse les époques (médiévale, industrielle, contemporaine), ses monuments historiques et ses traditions et savoir-faire culinaires. Cette diversité patrimoniale lui apporte de nombreux labels de rayonnement régional, national et international : classement UNESCO du Pont Valentré et de la Cathédrale St Etienne au titre des Chemins de St Jacques de Compostelle, site patrimonial remarquable, musées de France...

Un bon maillage d'équipements culturels de proximité (médiathèques, écoles de musique, lieux de diffusion...) et une dynamique associative importante dans le domaine culturel qui s'appuie majoritairement sur du bénévolat, mais est également pourvoyeuse d'emplois et contribue à la dynamique du territoire. Un taux d'équipements de sport et de loisir pour 1000 habitants supérieur à la moyenne régionale (6,4 équipements pour 1 000 habitants).

Un tissu économique diversifié et un bon équilibre entre nombre d'emplois et nombre d'actifs, mais une dynamique entrepreneuriale à renforcer,

Le territoire compte 7 049 entreprises en 2019 dans des domaines diversifiés (agriculture, tourisme, artisanat, industrie...). Avec 97,6 emplois pour 100 actifs (98,5 pour la région Occitanie) on note un bon équilibre entre le nombre d'actifs et le nombre d'emplois proposés, même si ceux-ci sont concentrés sur Cahors.

Les emplois agricoles représentent 13% des emplois marchands sur le Grand Quercy (pour seulement 6% en région Occitanie) et l'agriculture est diversifiée : viticulture le long de la Vallée du Lot, bovins mixtes à l'est, polyculture sur le sud-ouest. Les produits agricoles du territoire bénéficient d'une labellisation ou d'une qualification AOC (truffe, foie gras, vin ...). Ce secteur est cependant fragilisé par un manque de rentabilité des exploitations, une baisse du nombre d'exploitations agricoles (-25% sur les dix dernières années) et un fort impact sur les gaz à effet de serre.

La filière bois compte 453 entreprises et 1 180 emplois soit 3.8% des entreprises et des emplois du Grand Quercy, mais représente un potentiel largement sous-exploité du fait des caractéristiques des propriétés forestières (privées à 98%) et de leur morcellement.

¹ L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire.

Le tourisme représente 9% du PIB du Lot (10,3% pour la région), et l'indicateur d'intensité touristique² est très élevé (98) comparé à l'échelle régionale (67). Une stratégie de tourisme vert a été mise en place par le département : le slow food, séjours slow, slow visites...

Le taux de création d'entreprises³ de 11,9% est très inférieur à la moyenne régionale (16,1%), ce qui en fait un enjeu en particulier en direction des jeunes et des nouveaux arrivants.

Un territoire doté de ressources naturelles riches et diversifiées (énergie, eau, biodiversité, paysage etc.) mais avec de forts enjeux en matière de transition écologique,

La forêt couvre la moitié de la surface du territoire (150 000 ha) avec trois terroirs forestiers : Les Causses, la Bouriane et le Quercy Blanc.

Le cadre paysager de qualité constitue un atout pour l'attrait du territoire qu'il convient de préserver et valoriser. Il est couvert à 40% par des réservoirs écologiques et la présence d'Espaces Naturels Sensibles : Vallée de la Masse, Landes du Frau et le Dégagnazès, la Brauhnie, le marais de Saint Cirq Madelon, Le Piage, grottes de Pech Merle, Liauzu, Mont St Cyr, Igue d'Aujols.

En 2018, 81,2% des déplacements domicile/travail se font en voiture (78,6% au niveau régional) et les modes doux sont très peu développés sur le territoire, avec seulement 30 km de pistes cyclables.

Le résidentiel (38%) et le transport (43%) représentent les 1^{ers} postes de consommation d'énergie.

Le territoire est soumis aux risques d'inondations, aux mouvements de terrains, aux incendies de forêts (hormis une partie du Sud/Ouest), par la fermeture des paysages et l'embroussaillage.

Le réchauffement climatique apporte des sécheresses et des canicules estivales ainsi que des températures plus douces ce qui engendre des risques à termes très importants sur le territoire.

506,7 hectares ont été artificialisés sur la période 2009 et 2018. Les surfaces artificialisées se concentrent majoritairement autour des pôles urbains de Cahors et Gourdon.

À l'échelle des 7 EPCIs du territoire, ont été élaborés ou sont en cours de réalisation deux schémas de cohérence territoriale, dont les orientations stratégiques seront reprises dans le présent contrat, à l'instar de la Charte du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et des schémas ou programmes thématiques (Schéma de Développement des énergies renouvelables, PCAET, Contrat de Ville, Action Cœur de Ville, Schéma de l'enseignement supérieur, Schéma de développement économique et touristique, programme LEADER, Charte forestière de territoire, Contrat local de santé...) relevant des politiques prioritaires partagées entre le PETER Grand Quercy, les collectivités de son territoire et l'État.

Article 2 – Ambitions du territoire Grand Quercy

Présentation du projet de territoire du PETER Grand Quercy

Le projet de territoire s'est largement nourri des contrats en cours, mais aussi plus récemment d'un diagnostic partagé, d'une réflexion des élus sur les enjeux et leurs ambitions pour le territoire dans le cadre des commissions thématiques du PETER Grand Quercy (santé, culture, charte forestière, transition énergétique, habitat), d'un séminaire

² L'indicateur d'intensité touristique correspond au nombre de lits touristiques des communes (nombre de lits dans les hébergements collectifs touristiques et des résidences secondaires) rapporté à la population résidente à l'année.

³ Nombre de nouvelles entreprises de l'année rapporté au stock d'entreprises existantes en début d'année

de travail et de la concertation avec les habitants. Cette vision a été confortée par un travail d'élaboration des plans d'actions réalisé avec chacune des 7 EPCI du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Grand-Quercy.

Il ressort notamment un certain nombre d'enjeux transversaux auxquels le territoire du Grand-Quercy doit faire face dans les prochaines années, en termes de lien social et d'attractivité pour accueillir de nouvelles populations, de maîtrise foncière et de préservation des ressources au service de la transition écologique, de l'appui à la création et au développement d'entreprises et à la diversification des filières économiques...

Le territoire du Grand Quercy possède un **patrimoine naturel, culturel, historique et gastronomique** riche et reconnu par de nombreux labels et qui offre de nombreuses opportunités en termes de qualité de vie et de développement économique.

Ces ressources ont cependant besoin d'être mieux préservées et mieux valorisées pour maintenir et renforcer l'attractivité du territoire, en particulier en direction des nouvelles générations et des familles.

En termes de cohésion sociale, il s'agit de renforcer l'attractivité du territoire pour la jeunesse et les familles, il faut agir sur le développement d'une offre de formation, repenser la mobilité et la qualité des logements. Par sa faible densité médicale et sa population vieillissante, **les enjeux autour de la santé et du vieillissement sont très forts** pour le territoire afin d'apporter un service de soins de qualité à sa population. Enfin, le renforcement du lien social et des services à la population (éducation, mobilités, culture...) est à favoriser.

La relance économique doit permettre de favoriser la création d'entreprises et d'emplois dans des secteurs encore peu représentés sur le territoire (services aux populations et aux entreprises), mieux exploiter les ressources forestières (bois construction et bois énergie) et encourager la diversification de l'agriculture via l'agritourisme notamment et accompagner son adaptation au changement climatique.

Enfin en termes de transition écologique et énergétique, il est nécessaire de favoriser la **rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements** en vue d'améliorer la sobriété énergétique et pouvoir accueillir de nouveaux habitants et le **développement d'outils de maîtrise foncière** (forêt, habitat, immobilier d'entreprise). Une **exploitation raisonnée des ressources naturelles est indispensable** avec le développement de la filière bois, le **développement des ENR et de la filière biomasse**.

Le Grand-Quercy doit ainsi amorcer un projet ambitieux et durable qui trouvera son équilibre entre les différentes forces vives du territoire :

- Une jeunesse à « reconquérir » et sensibilisée aux enjeux de demain en matière environnementale,
- Un territoire cohérent entre consommation raisonnée, production d'énergie renouvelable et solidarité énergétique et territoriale,
- Une mobilisation des réseaux associatifs et institutionnels existants pour renforcer le lien social et intergénérationnel et améliorer l'accès à la culture pour tous,
- Un juste équilibre entre ambitions de développement économique et préservation des ressources naturelles (l'eau, l'air, la forêt...),
- Une forte coopération entre les territoires dont la complémentarité est évidente, mais dont les enjeux et les priorités sont parfois à mieux concilier.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le projet de territoire du Grand Quercy se décline en trois orientations stratégiques clés. Elles constituent, déclinées au travers de 7 axes opérationnels et de 21 mesures, l'ossature d'un programme d'actions concrétisant la volonté de répondre aux enjeux stratégiques transversaux de ce territoire :

- **Améliorer l'attractivité du territoire** pour accueillir de nouvelles populations notamment des familles avec enfants et des professionnels de santé
- **Avoir une meilleure maîtrise du foncier** que ce soit pour la forêt (gestion durable et regroupement), le logement ou les activités économiques
- **Renforcer le lien social et le lien intergénérationnel**, développer les services aux populations (santé, éducation, formation, mobilité, culture...) et aux entreprises
- **Mettre en place des dispositifs pour favoriser la création et l'accueil de nouvelles entreprises.**
- **Encourager une meilleure exploitation des ressources du territoire** (forêt, énergies renouvelables, développement de l'agritourisme et de l'agrivoltaïque ...) pour des impacts sur la cohésion sociale, la relance économique et la transition écologique
- **Valoriser et sensibiliser la population aux circuits courts et produits locaux**
- **Accompagner le développement de l'agriculture vers une pratique plus respectueuse (L'agrivoltaïque)**
- **Accroître la production d'énergies renouvelables locales** (photovoltaïque, hydroélectricité...), favoriser la **sobriété énergétique** (circuit court, rénovation des bâtiments publics et privés, maîtrise de la demande en électricité, déplacements doux) et **valoriser le bois-énergie et accompagner l'agriculture locale dans une pratique ayant moins d'impact sur l'environnement** (soutenir la reprise d'exploitations en agroécologie)

SCHÉMA D'ORGANISATION DU CRTE – GRAND QUERCY



Ces axes opérationnels et ces mesures n'ont pas de hiérarchie ou de temporalité différentes et doivent être travaillées simultanément.

ORIENTATION 1. Développer durablement les emplois et les activités de demain

AXE 1. Stimuler et accompagner le tissu économique

La situation économique est cohérente avec le territoire et ses spécificités. Toutefois, il est nécessaire de mieux valoriser les ressources : agriculture, tourisme, forêts notamment et de renforcer les opportunités d'emplois dans des secteurs moins bien pourvus (services aux entreprises et à la population).

La stratégie de relance économique doit prioriser la création d'emplois locaux et à valeur ajoutée et promouvoir une économie « raisonnée » pour ne pas altérer le territoire et sa qualité de vie.

Mesure 1 : Stimuler l'entrepreneuriat et offrir des opportunités économiques aux porteurs de projets.

Mesure 2 : Emplois, métiers, compétences

Mesure 3 : Développer et promouvoir l'offre touristique du territoire

AXE 2. S'appuyer sur les ressources naturelles pour développer durablement le territoire

La préservation des ressources ne doit pas s'opposer à la relance économique et au développement durable des activités. Certaines pistes doivent ainsi être privilégiées, comme l'agrotourisme et l'agrivoltaïque, supports de diversification des activités agricoles et de prolongation de la saison touristique. La forêt, qui représente plus de 50% de la surface du territoire est à pérenniser en renforçant et soutenant sa gestion, sa sylviculture et sa filière. Ainsi, la gestion durable de notre ressource permettra de prévenir les risques naturels tel que l'érosion, l'incendie et l'inondation. Les énergies renouvelables, au-delà des impératifs incontestables de préservation de l'environnement, doivent pouvoir générer des opportunités économiques et la création d'entreprises et d'emplois à forte valeur ajoutée.

Mesure 4 : Soutenir l'économie agricole et faciliter sa transition (environnementale, économique)

Mesure 5 : Valoriser la forêt et favoriser la structuration de la filière forêt-Bois

Mesure 6 : Développer les énergies renouvelables

ORIENTATION 2 : Renforcer l'attractivité, le bien vivre et le bien-être sur le Grand Quercy en misant sur ses richesses naturelles et humaines

AXE 3. Bien vivre sur le territoire grâce à des services performants

La réponse aux enjeux autour du vieillissement de la population et la nécessité de rendre le territoire plus attractif pour les jeunes et les familles, passe par une amélioration des services aux populations. L'ensemble des services doit pouvoir être renforcé, sur les questions d'accès aux soins, de mobilité, de renforcement des liens intergénérationnels, mais aussi sur l'accès à la culture, aux pratiques sportives. L'accueil des nouveaux arrivants est également une priorité forte sur un territoire qui peine à maintenir son niveau démographique.

Mesure 7 : Accès aux services publics

Mesure 8 : Petite enfance, enfance, jeunesse et étudiants

Mesure 9 : Aménager un territoire favorable à la santé

AXE 4. Faire société, créer et amplifier les liens

La nécessité d'un territoire solidaire où chacun s'épanouit et trouve son bien-être passe par un territoire vivant, dynamique et disposant d'activités et d'équipements favorisant le lien social et l'intégration des nouvelles populations.

Mesure 10 : Développer un accès pluridisciplinaire à la culture sur le territoire

Mesure 11 : Pratique sportive et équipements de loisirs

Mesure 12 : Favoriser le lien intergénérationnel et le "bien vieillir" sur le territoire

Mesure 13 : Faciliter l'accueil, l'intégration de nouveaux arrivants

AXE 5. Faire de l'environnement un vecteur d'attractivité et de lien social

L'environnement est un des atouts du territoire qu'il faut absolument préserver. Cela passe par la sensibilisation des populations et en particulier des jeunes générations aux enjeux du développement durable, de la préservation de la biodiversité et des paysages. Cet axe est d'autant plus important qu'il est aussi un facteur de renforcement du lien social et d'attractivité pour de nouvelles populations en recherche d'un environnement de qualité.

Mesure 14 : Éducation à l'environnement /sensibilisation au développement durable

Mesure 15 : Préserver l'environnement, notamment la biodiversité, les espaces naturels et les paysages

ORIENTATION 3. Conforter le maillage territorial par des équipements et services structurants

AXE 6. Pouvoir habiter et vivre dans des villes et des logements adaptés aux attentes actuelles et économes en énergie

De tous les axes opérationnels, l'habitat est sans doute un de ceux qui a de nombreux impacts sur les 3 thèmes prioritaires du CRTE (transition écologique et énergétique, cohésion sociale et relance économique). La rénovation des logements permet en effet de répondre aux besoins de la population (adaptation aux problématiques du vieillissement, aux besoins des familles et des nouveaux arrivants...), d'agir sur la facture et la consommation énergétique, et favoriser le développement de la filière construction et rénovation durable.

Mesure 16 : Aménagements urbains durables nécessaire à la vie économique & sociale des cœurs de ville et villages

Mesure 17 : Améliorer les économies d'énergies au sein des villes et villages du territoire

Mesure 18 : Adaptation du parc de logement, Améliorer la qualité des logements et leurs performance énergétique

Mesure 19 : Répondre aux enjeux liés à l'eau et aux déchets

AXE 7. Développer l'accessibilité physique et numérique du territoire

Un territoire de faible densité, inapproprié aux développements et à la densification des transports en commun, qui a dû s'organiser pour développer son accès à une desserte numérique à la hauteur de ses enjeux. Cet axe opérationnel doit permettre de réduire ces facteurs d'isolement de la population dans toutes ses composantes.

Mesure 20 : Déployer des solutions de mobilités inter et intra territoriales

Mesure 21 : Desserte et vie numérique

Les mesures opérationnelles des axes stratégiques, font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2 (p. 37). Ces fiches comprennent des objectifs qui peuvent être selon le cas des objectifs écologiques, économiques, culturels, sociaux ou numériques, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action partagé ici entre l'État et le PETR Grand Quercy est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions des collectivités et des acteurs territoriaux.

Validation des mesures

L'inscription formelle des mesures dans le CRTE est validée par le Comité de Pilotage du CRTE en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Les mesures sont « à valider » quand elles relèvent des axes opérationnels identifiés dans le CRTE.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les projets, relevant de ces actions et prêts à démarrer, sont inscrits chaque année dans une programmation opérationnelle qui détaille la participation des différents partenaires et la fiche-mesure auquel il est rattaché.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans les fiches mesures. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches mesures » ou les « fiches mesures en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Liste des contrats intégrés ou coordonnés dès la signature du CRTE et qui relève de ses priorités :

- Le label Territoires à énergie Positive
- Le programme Action Cœur de ville engagé sur la commune de Cahors pour une durée de 5 ans.
- Le Contrat de Ville du Grand Cahors
- Le programme Petites Villes de demain engagé sur les communes de Castelnau-Montratier Sainte-Alauzie, Montcuq en Quercy Blanc, Puy l'Évêque, Prayssac, Luzech, Cazals, Salviac, Gourdon, Cœur de Causse, Limogne et Lalbenque pour une durée de 5 ans
- La création et mise en œuvre des espaces France Services et Tiers-lieux associés (...).
- L'achèvement du plan climat air énergie territorial (PCAET) du Grand Cahors
- L'élaboration des Projets Alimentaires Territoire (PAT) notamment celui du Grand Cahors,
- Schéma de développement économique et touristique du Grand Cahors,
- Schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche du Grand Cahors,
- Les opérations relevant du Programme « Bourg-centre » (Castelnau-Montratier Sainte-Alauzie, Montcuq en Quercy Blanc, Puy l'Évêque, Prayssac, Luzech, Cazals, Salviac, Gourdon, Le Vigan, Saint Germain du Bel Air, Cœur de Causse, Limogne et Lalbenque).
- Le Contrat Local de Santé (CLS)

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs.

Pour le projet de territoire du PETR Grand Quercy, les actions de coopération avec d'autres dynamiques voisines prennent forme au travers :

- L'instruction de demande de subventions LEADER en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et pour des projets de « coopération » dont le périmètre géographique s'étend sur plusieurs GAL.
- Des actions de coopérations dans le cadre du déploiement de notre Charte Forestière avec les membres signataires de la charte, le PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne et l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois partenaires d'actions en lien avec la charte.
- La mise en place des actions du Contrat Local de Santé (CLS) et du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) en coordination avec le Grand Figeac et CAUVALDOR

RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS :

Type de partenariats et Objectifs	Partenaires
<p>Le programme opérationnel FEDER interrégional Massif Central et la convention Interrégionale Massif Central soutient l'objectif partagé par l'ensemble du partenariat de rester une montagne habitée, dynamique, capable d'attirer et maintenir des entreprises et des actifs. Il met donc l'accent sur la valorisation de ses ressources naturelles et humaines, au service de l'attractivité du territoire.</p> <p>Ses trois axes prioritaires : préserver et valoriser le potentiel des ressources naturelles du Massif central, concrétiser le potentiel économique de la filière bois du Massif central, et promouvoir les initiatives de nouveaux modes de développement portées par les territoires sont des objectifs cohérents avec la stratégie portée par le Grand Quercy qui promeut l'attractivité de son territoire tout en favorisant son développement économique notamment par sa filière bois.</p>	<p>Massif Central (UE, État, Régions)</p> <p>PNR Causses du Quercy</p>
<p>La rivière Lot traverse cinq départements (Lozère, Aveyron, Cantal, Lot et Lot et Garonne) et trois régions (Auvergne, Occitanie et Aquitaine) sur une superficie globale de 11 800 km². C'est la deuxième plus longue rivière de France, elle parcourt 481 kilomètres avant de se jeter dans la Garonne dont elle est le dernier grand affluent sur sa rive droite. Parmi les trois axes principaux du CPER Vallée du Lot, l'axe 2 : Développer et partager une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle de la rivière a pour principal objectif de favoriser une dynamique de projet autour de la rivière Lot. Cet axe permet notamment la mise en place d'un programme d'aménagement touristique porté par l'entente Vallée du Lot sur la gestion qualitative et quantitative de l'eau et la promotion touristique de cet itinéraire fluvial structurant pour le Grand Quercy</p>	<p>Département de la Lozère</p> <p>Département du Cantal</p> <p>Département de l'Aveyron</p> <p>Département du Lot et Garonne</p>
<p>Syndicat Vélo route voie verte</p>	<p>Département du Lot</p> <p>PETR FQVD et communautés de communes membres</p>
<p>Le territoire du Parc représente une entité naturelle et paysagère remarquable, dont l'intérêt est reconnu au niveau national et régional. L'identité forte des Causses du Quercy s'appuie sur un lien historique entre l'homme et le causse, qui est le fondement de l'organisation de ce territoire très rural. La structure du projet de territoire de la Charte du Parc porte une stratégie pour un développement harmonieux, responsable et durable du territoire qui s'articule autour de trois axes relatifs aux ressources, à l'activité, et aux solidarités : mettre en œuvre une gestion économe des ressources et garante de la qualité des patrimoines, innover pour développer l'activité et l'emploi, faire des Causses du Quercy un territoire accueillant, solidaire et ouvert. Ce projet est cohérent et complémentaire des orientations du projet de territoire et des enjeux structurants du Grand Quercy dont les orientations ont été travaillées en compatibilité avec la Charte du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.</p>	<p>PNR des Causses du Quercy</p>
<p>Agence de l'eau Adour-Garonne</p> <p>Dans le cadre des programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques, des études et travaux sont en cours sur les territoires des collectivités suivantes : Syndicat mixte des bassins</p>	<p>Bassin versant hydrographique de l'Adour, de la Charente et de la Garonne</p>

versant du Céou et de la Germaine, Syndicat mixte du bassin du Lot, Syndicat mixte du bassin du Lemboulas, Syndicat mixte des bassins versant des deux Séoune et une très faible partie de votre territoire Syndicat mixte Célé Lot Médián.	
Charte Forestière de Territoire	Membres signataires de la Charte, Collectivités forestières d'Occitanie et communes forestières du Lot, Charte forestière de territoire PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne, Acteurs partenaires et mobilisés sur les actions menées dans le cadre de la CFT du PETR Grand Quercy
Réseau régional des Pays et PETR	Échelle de la région Occitanie

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, ADEME...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

L'État pourra également mettre à disposition ses ressources techniques et financières, ainsi que participer au financement des postes créés. L'État et le PETR Grand Quercy s'engagent à échanger les données dont ils disposent afin de constituer un observatoire territorial de l'attractivité des centres-villes, en mobilisant aussi les données recensées, les analyses effectuées et les outils développés par l'État et ses opérateurs comme l'Observatoire des Territoires de l'ANCT.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

L'État et le PETR Grand Quercy assurent conjointement la mise en œuvre du présent accord. Ils organisent une coopération permanente afin d'assurer le suivi en continu de l'application de ses stipulations et renforcer leur mise en œuvre opérationnelle.

Le PETR Grand Quercy est associé à la mise en œuvre du plan France Relance et participe au comité départemental de suivi et de pilotage qui supervise le déploiement des mesures du plan de relance.

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

L'État partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat et participera au cofinancement des actions qui seront engagées dans les six années à venir.

Il le fera en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours à la DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l'investissement local, dans le respect de procédures réglementaires liées à ces crédits.

Les financements inscrits dans les fiches actions sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

Le présent contrat établit les bases de la coopération en matière de relance et de transition écologique entre l'État et le PETR Grand Quercy. À cet effet, l'État et le PETR Grand Quercy conviennent de poursuivre leurs travaux conjoints afin d'approfondir un diagnostic territorial partagé et de développer des projets répondant aux enjeux du territoire.

Le territoire signataire désigne le directeur des moyens généraux et des politiques contractuelles du PETR Grand Quercy, responsable du pilotage du CRTE et responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME apportera un appui au territoire dans le cadre de son CRTE en l'accompagnant notamment sur les thématiques de l'économie circulaire, et des déchets;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements du Département

Le Département pourra apporter une participation financière à certains projets dans le cadre de ses règles d'intervention, dans le respect des dispositions de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Le Département validera ses financements au fur et à mesure de la présentation de dossiers finalisés par les maîtres d'ouvrage. »

6.5. Engagements des opérateurs publics

Les opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-5-1. Agence de l'Eau Adour - Garonne

Établissement public de l'État, l'Agence de l'Eau porte des missions d'intérêt général visant à préserver les milieux aquatiques ainsi qu'à garantir une gestion équilibrée et partagée de la ressource en eau permettant d'en satisfaire les différents usages.

À l'échelle territoriale, l'Agence promeut la prise en compte des enjeux de l'eau de façon intégrée dans les politiques publiques d'aménagement et de développement. En ce sens, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les contrats de rivière constituent à cette échelle des documents de référence.

L'Agence, dans le cadre de son programme d'intervention, apporte son soutien financier à des opérations contribuant à atteindre ses objectifs. À titre d'exemple, la désimperméabilisation constitue actuellement un axe fort d'intervention permettant une meilleure gestion des eaux pluviales dans la ville, la reconstitution de nappes dans les sols, la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols ou encore la prévention des inondations.

Dans le cadre du présent contrat, différentes actions liées aux enjeux de l'eau sont identifiées. L'Agence s'engage à examiner toute demande d'aide qui pourra être établie par les différents porteurs de projet à l'aune des modalités d'éligibilité en vigueur dans le cadre du 11^e programme d'intervention (2019-2024) et des disponibilités financières.

6-5-2. Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy

La Charte 2012-2027 du Parc naturel régional des Causses du Quercy affiche et détaille les ambitions du territoire en matière de développement économique, de services à la population, de reconquête des centre-bourgs et de vie sociale dans les villages comme de transition écologique et énergétique sur l'ensemble du territoire. Parallèlement,

la Loi Biodiversité de juillet 2017 affirme clairement le rôle du Parc sur son territoire en termes de garant de cohérence de la mise en œuvre des politiques publiques au regard de la Charte.

Créé en 1999, le Parc naturel régional des Causses du Quercy est un syndicat mixte dont les membres rassemblent 95 communes, 7 communautés de communes ou d'agglomération, le Département du Lot et la Région Occitanie.

47 communes, 3 communautés de communes (Causse de Labastide-Murat, Pays de Lalbenque-Limogne, Quercy Bouriane) et une communauté d'agglomération (Grand Cahors) composant le PETR Grand Quercy, en sont membres, certains EPCI pour partie seulement. La seconde Charte 2012-2027 du Parc, approuvée par l'ensemble des collectivités concernées s'organise autour de 3 axes :

- mettre en œuvre une gestion des ressources économe et garant de la qualité des patrimoines
- innover pour développer l'activité et l'emploi
- faire des Causses du Quercy un territoire accueillant, solidaire et ouvert

Dans ce cadre, les politiques conduites par le Parc visent à :

- Préserver la qualité de l'eau et des milieux souterrains (observatoire intra Karst, lutte contre les pollutions diffuses...)
- Lutter contre la déprise agricole et valoriser la forêt (circuits courts, Marque Valeurs Parc, AFP sylvopastoralisme...)
- Préserver et valoriser un patrimoine naturel de qualité (Natura 2000, Trame verte et bleue, Geotourisme (Géo parc mondial UNESCO, RNNIG...)
- Créer et maintenir des activités et des emplois sur le Parc (artisanat, écotourisme, Marque Valeurs Parc, Eco Défi, GPECT...)
- Préserver la spécificité et la qualité des paysages des Causses du Quercy (plans de paysage, valorisation de sites...)
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti quercynois (charte des savoir-faire, filière pierre, petit patrimoine bâti...)
- Maîtriser la consommation de l'espace (planification, Ecobarri, Centres-en-vie...)
- Prendre en compte le changement climatique et les nouveaux enjeux énergétiques (TEP cv, Plan Climat et de Transition Énergétique, cadastre solaire, mobilité des jeunes...)
- Faire de la culture et de l'éducation un élément fort de la cohésion sociale sur le territoire (saisons culturelles, programme éducatif dans les écoles, Causseries...)
- Encourager les démarches participatives et partenariales pour mettre en œuvre la Charte

Le Parc gère, pour le compte de l'État, la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique du Lot depuis 2016 et est labellisé Géo parc mondial UNESCO depuis 2017.

Partenaire habituel du PETR, le Parc était déjà signataire du précédent contrat de ruralité.

À l'aune de ces éléments et parce que les objectifs, les orientations et les modalités de réalisation du PETR Grand Quercy croisent ceux du Parc, les deux structures se tiendront informées des dossiers qu'elles seront appelées à examiner afin d'assurer la meilleure coordination possible et chercheront à la fois à favoriser les synergies et éviter les doublons.

6-5-3. La Banque des territoires

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts a pour mission de conseiller les collectivités pour accompagner leurs stratégies de développement de projets structurants et de financer leurs projets d'investissement, soit par des prêts de long-terme, soit par des prises de participation aux côtés de partenaires publics et privés. Dans le cadre de

ses missions, elle intervient pour compte propre ou pour compte de tiers via la gestion de mandats, dont le Programme d'investissement d'avenir. Elle intervient en ingénierie, en financement, notamment via les prêts sur fonds d'épargne et en investissements en fonds propres. Ces outils ont vocation à permettre l'émergence de projets locaux à forte valeur sociale, économique et écologique en accompagnement des dispositifs déployés par l'État notamment : Territoire d'industrie, Action Cœur de Ville, Petites Villes de demain.

Dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique du territoire du PETR Grand Quercy, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires s'engage à faciliter la réussite de la démarche collective de relance et transition écologique initiée à l'échelle de ce territoire, en contribuant à la bonne réalisation des actions référencées qui relèvent de son champ d'intervention, sous réserve de l'atteinte de leurs objectifs, du respect des obligations et engagements en lien avec elles et de la conformité avec ses procédures internes et de la validation par ses instances décisionnelles

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

La dynamique d'animation du projet de territoire vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Pour l'élaboration du présent contrat et grâce à l'appui de l'ANCT, le PETR Grand Quercy a réalisé une démarche de concertation de la société civile et des habitants, une mobilisation de la société civile qui a permis d'entendre la parole des habitants et de conforter les objectifs et l'ancrage du projet de territoire du PETR. Elle a consisté en la réalisation d'interview des citoyens pour la production d'un film de la parole du territoire. Ce film a servi d'outil de concertation pour la tenue d'une réunion public d'échange entre les élus et les habitants du Grand Quercy le 6 décembre 2021. Cette démarche a permis d'encadrer le travail d'élaboration du contrat de relance et de transition écologique.

Le rapport de synthèse de cette concertation citoyenne du PETR, sera ajouté en annexe du présent contrat.

Une concertation a également été menée auprès des partenaires techniques du PETR Grand Quercy. Le calendrier de ces rencontres est proposé ci-dessous :

- Réunions techniques avec les communautés de communes membres et collectivités :

29 juin matin : CC Pays Lalbenque Limogne, CC Causse Labastide Murat, CC Quercy Blanc

29 juin après-midi : Ville de Pradines

1er juillet 2021 : CC Vallée du Lot et du Vignoble, CC Quercy Bouriane, CC Cazals Salviac

7 juillet : Ville de Gourdon

9 septembre : Communauté d'agglomération du Grand Cahors

20 septembre : CODIR Grand Cahors

12 octobre : Direction aménagement et Grand Projet Grand Cahors

2 novembre : CC Causse Labastide Murat / CC Cazals Salviac

3 novembre : CC Quercy Bouriane / CC Vallée du Lot et du Vignoble

4 novembre : CC Quercy Blanc

12 novembre : CC Quercy Blanc

15 novembre : CC Pays Lalbenque Limogne

17 novembre : Communauté d'agglomération du Grand Cahors

- Réunion technique PVD Quercy Blanc 3 septembre
- Réunion technique commune PNR des Causes du Quercy et PETR FQVD : 15 juin et 04 octobre 2021
- Séminaire de travail des élus PETR : 04 octobre
- Entretien avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne : 8 octobre
- Réunions des commissions du PETR (élus et partenaires): 14, 15,17 et 21 septembre (CFT et agroforesterie, culture, santé, habitat et transition écologique)
- Concertation des habitants via Agence Grand Public : semaine du 13 septembre et 6 décembre

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions identifiées à la signature du CRTE
- Des actions financées par des conventions ad hoc après la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

La maquette financière 2021 est annexée au présent contrat (annexe 3 page 62).

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétences. Les dépôts de demandes de financements seront saisis dans les plateformes informatiques dédiées des différents financeurs. Les porteurs de projets publics devront déposer sur l'intranet du PETR Grand Quercy l'ensemble des éléments déposés sur les plateformes informatique des financeurs pour pouvoir bénéficier de l'inscription de leur projet dans la maquette financière annuelle du CRTE du Grand Quercy.

Afin de coordonner l'évaluation de présent contrat, les financeurs s'engagent à dresser chaque année un bilan des programmations annuelles précédentes afin de préciser : les crédits réellement engagés par projet et les montants finalement versés aux maîtres d'ouvrage.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et le PETR Grand Quercy mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1 Comité de pilotage : rôle et composition

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet de Département et du Président du PETR Grand Quercy.

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

Composeront le Comité de pilotage les représentants des institutions signataires et cosignataires du contrat-cadre :

- Le Préfet de Département ou son représentant ;
- Le Président du PETR Grand Quercy ou son représentant
- Le Président du Conseil Départemental du Lot ou son représentant
- La Présidente du PNR des Causses du Quercy ou son représentant
- Le Président de la communauté d'agglomération du Grand Cahors ou son représentant
- Le Président de la communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble ou son représentant
- La Présidente de la communauté de communes de Cazals Salviac ou son représentant
- Le Président de la communauté de communes Quercy Bouriane ou son représentant
- Le Président de la communauté de communes du Causse de Labastide Murat ou son représentant
- Le Président de la communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne ou son représentant
- Le Président de la communauté de communes du Quercy Blanc ou son représentant
- La Directrice Régionale de l'ADEME ou son représentant

Le cas échéant, les représentants des structures dont la participation est de nature à favoriser l'élaboration du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance pourront être invités aux réunions du Comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit à minima une fois par an.

7.2 Les instances de préparation à la programmation

Dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer à la préparation des programmations opérationnelles annuelles les représentants des institutions suivantes :

Au sein d'un comité local des partenaires :

- Les conseils de développement du territoire ;
- Les services de développement des 7 EPCIs membres ;
- La direction du PNR des Causses du Quercy ;
- Les chargé(e)s de mission Action Cœur de Ville Cahors et politique de la ville du Grand Cahors
- Le(la) chargé(e) de mission Territoire d'Industrie
- Les Chefs de projet Petites Villes de Demain

Les acteurs qui concourent au développement du territoire peuvent être invités au comité local des partenaires, au titre de leurs compétences et de leurs engagements sur les projets qui seront définis dans le cadre du CRTE : acteurs économiques, société civile, CEREMA, services déconcentrés de l'État, fédérations, associations, syndicats, etc.

Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. L'élaboration et le suivi du contrat de relance et de transition écologique fera l'objet d'une association des membres du comité local des partenaires. Les modalités concrètes de cette association pourront être définies par le comité de pilotage.

Au sein d'un comité technique des financeurs :

- Les services du Conseil Régional
- Les services du Conseil Départemental
- Le PETR Grand Quercy
- Les services de la préfecture

Ce comité technique des financeurs sera chargé de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE en amont des comités de programmation. Un bilan de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique pourra être présenté et débattu au sein de ce comité, chaque année.

En matière de programmation financière, une harmonisation de la comitologie sera recherchée entre les CRTE et les CTO pour la programmation annuelle des crédits de l'État et des autres financeurs (Région, Département, Banque des Territoires, ADEME, CEREMA...).

7.3 Les instances de programmation

Instance	Organisateur	Composition	Echelle territoriale	Rôle
Comité de pilotage	Co-présidé par le préfet de département et le Président du PETR Grand Quercy	Signataires : État (représenté par la Préfecture de Département) et le PETR Grand Quercy Co signataires : Département du Lot, Caisse des dépôts, ADEME, PNRCQ, EPCIs membres	PETR Grand Quercy	- Sélection des dossiers répondant à la stratégie décrite dans le contrat-cadre signé entre le PETR et l'État. - Priorisation des projets identifiés (cela peut-être des projets au cas par cas ou une thématique). - Identification des opérations prêtes à démarrer dans le cadre de la relance - Validation des nouvelles actions intégrées au CRTE
Comité départemental de programmation (ou comité des financeurs)	Coprésidé par l'État et la Région	État représenté par la Préfecture de Département Région Département PETR	Départementale	- Programmation des subventions et débat sur les sujets prioritaires pour chacun des PETR - Tenue d'un débat stratégique sur les

		+ selon les thématiques prioritaires à débattre, autres partenaires au cas par cas (ARS, DDT...)		actions à mettre en place, à soutenir
--	--	--	--	---------------------------------------

Le comité départemental de programmation (ou comité des financeurs) se réunira à minima une fois par an. Il évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le comité départemental de programmation sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

7.4. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale. En tant que porteur du CRTE, le PETR Grand Quercy est membre de fait du comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance et vers le PETR Grand Quercy quand des projets interviennent sur son territoire.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, mesures et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC. Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2 page 36.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. Le contrat court jusqu'au 31 décembre 2026. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions. En cas d'évolution des orientations stratégiques en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 12 - Modalités de publicité et d'informations

Les signataires du présent contrat s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat. Ils veilleront, pour ses actions, à faire figurer leurs logos respectifs.

Mention sera faite du PETR Grand Quercy lors de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financés dans le cadre du présent contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France Relance.

Article 13 - Résiliation du CRTE

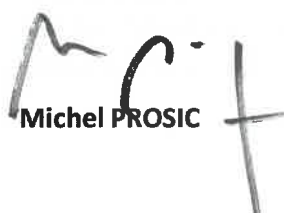
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulouse.

Signé à Cahors, le 17 décembre 2021

Préfet du Lot,


Michel PROSIC

Président du PETR
Grand Quercy,


Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE,

**Président
du Département du Lot**



Serge RIGAL

**Directrice régionale
de la Banque des Territoires**



Annabelle VIOLLET

**Président de la Communauté de communes
de la Vallée du Lot et du Vignoble,**



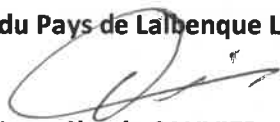
Serge BLADINIERES

**Président de la Communauté de communes
Quercy Bouriane,**



Jean-Marie COURTIN

**Président de la Communauté de communes
du Pays de Lalbenque Limogne,**



Jean-Claude SAUVIER

**Vice-Président de la Communauté d'agglomération
du Grand Cahors,**



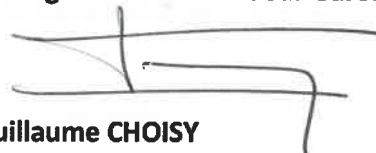
Jean-Luc MARX

**Présidente du Parc Naturel Régional
des Causses du Quercy,**



Catherine MARLAS,

**Directeur général
de l'Agence de l'eau Adour Garonne**



Guillaume CHOISY

**Présidente de la Communauté
de communes Cazals-Salviac,**



Mireille FIGEAC

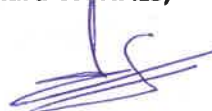
**Président de la Communauté de communes
du Causse de Labastide Murat,**



Thierry CASSAN

**Président de la Communauté de communes
du Quercy Blanc,**

Bernard VIGNALS,



ANNEXE 1

Recensement des programmes et dispositifs contractuels portés par les collectivités locales du territoire du Grand Quercy, concomitants et/ou programmes prioritaires relevant du CRTE

Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER)

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Grand Quercy Grand Quercy porte un programme européen LEADER pour la période 2014/2022. Il est coanimé avec le Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Toutes les communes situées sur le territoire du Grand Quercy sont éligibles au LEADER, à l'exception des communes de la communauté d'agglomération du Grand Cahors situées en dehors du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

À travers ce programme l'ambition du Grand Quercy est de créer...

- **un territoire entreprenant** qui accompagne le développement des activités économiques respectueuses des hommes et de l'environnement, participe à la création de nouvelles richesses, valorise ses ressources naturelles et humaines, encourage l'innovation et la recherche de nouvelles solutions, participe à la création d'emplois de qualité.
- **un territoire solidaire** qui anticipe et prépare l'avenir, privilégie la coopération et les démarches collectives, attentif aux conditions de vie des habitants, en particulier des plus fragiles.
- **un territoire accueillant** qui privilégie un cadre de vie agréable et attractif, un aménagement équilibré entre petite ville, bourgs-centre et communes rurales, une vie sociale riche, la qualité de l'expérience de séjour de ses visiteurs.

Le territoire s'est fixé 3 DEFIS :

Le développement de l'activité et de l'emploi

L'innovation et la coopération

La transition énergétique

La stratégie de développement se décline en 6 fiches actions qui fixent les domaines d'intervention du LEADER, les bénéficiaires et les dépenses éligibles.

1. Soutenir l'activité économique et la création de nouveaux produits valorisant les ressources et les richesses du territoire
2. Organiser des filières économiques territorialisées
3. Diversifier et renouveler l'offre de services
4. Valoriser les aménités territoriales
5. Faire évoluer et diffuser les bonnes pratiques
6. Coopérer avec d'autres territoires en France et en Europe

Doté d'une enveloppe de 4 021 660 € de FEADER, il a permis de financer à ce jour plus de 70 projets.

SCOT Cahors et Sud du Lot :

Situé au sud du département du Lot et au nord de la Région Midi Pyrénées, le territoire du SCoT de Cahors Sud Lot se caractérise par une identité rurale forte : une densité de population relativement faible, peu d'espaces urbanisés, une dominance des espaces boisés, agricoles et naturels ainsi qu'une tradition agricole fortement ancrée et lisible dans le paysage. En 2013, le périmètre du SCoT (créé par arrêté préfectoral 22/12/2011) correspondait au périmètre des entités membres du Syndicat Mixte de Cahors et du Sud du Lot, à savoir :

- Communauté d'Agglomération du Grand Cahors,
- Communauté de Communes du Canton de Montcuq
- Communauté de Communes de Castelnau-Montratier,
- Communauté de Communes du Pays de Lalbenque,
 - Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble,
- Communes de Beauregard, Berganty, Bouziès, Cabrerets, Cénevières, Cours, Cras, Crégols, Esclauzels, Limogne-en-Quercy, Nadillac, Saint-Cernin, Saint-Cirq-Lapopie, Saint-Géry, Saint-Martin-de-Vers, Saint-Martin-Labouval, Tour-de-Faure, Valroufié, Vers appartenant à la Communauté de Communes de Lot-Célé

Le SCoT a pour ambition de répondre aux défis suivants :

- Le défi du vieillissement de la population, de l'isolement du monde rural et de l'organisation des complémentarités entre milieu urbain et rural ;
- Le défi du retour de la croissance démographique par le renforcement de l'attractivité du territoire en termes d'habitat, d'équipements et de services aux habitants ;
- Le défi de l'emploi, du développement des filières économiques (industrie, artisanat, agriculture, tourisme) et de la qualification des citoyens pour asseoir une économie forte et diversifiée à partir des ressources et des savoir-faire locaux ;
- Le défi de la constitution d'une destination touristique forte et identifiée autour des spécificités remarquables et pouvant drainer de nouveaux flux de clientèles : les vallées et l'eau, le patrimoine culturel et historique (ville de Cahors, nombreux villages emblématiques, ...), l'espace rural de qualité, les Causses du Quercy ;
- Le défi paysager de la préservation et du développement de ce territoire de qualité via la valorisation de l'environnement, des paysages et de la culture locale (identité), un défi à développer en lien avec les observations de l'État;
- Le défi d'un développement harmonieux du territoire pour répondre aux besoins de tous, sans pour autant porter atteinte aux milieux (réduction de la consommation d'espaces).

SCOT du Pays Bourian :

Le périmètre du SCoT du Pays Bourian a été arrêté le 24 décembre 2013. Il a été prescrit par délibération du comité syndical du 18 juin 2014.

Une première tranche d'étude a été lancée début 2020 pour l'élaboration de l'État Initial de l'Environnement.

Les Communautés de communes Quercy-Bouriane et Cazals-Salviac qui composent ensemble le Syndicat mixte du Pays Bourian, souhaitent profiter de la démarche d'élaboration du SCoT pour engager leur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

En outre, par délibération du 25 novembre 2020, le comité syndical a opté pour l'application des ordonnances n°2020-744 et 2020-745 du 17 juin 2020 relatives à la modernisation des schémas de cohérence territoriale et à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme.

Les trois entités (Syndicat mixte du Pays Bourian, et CC Cazals-Salviac et Quercy-Bouriane) ont convenu de former un groupement de commande en vue de mutualiser et d'articuler les études et l'accompagnement nécessaires à l'élaboration des documents. L'élaboration du SCoT du Pays Bourian est engagée et devrait aboutir fin 2024. Les PLUi sont engagés dans le même temps et leur approbation est prévue pour fin 2025.

Le SCoT est une opportunité pour le Pays Bourian. Il lui ouvre de nouvelles perspectives pour l'avenir, renforce sa légitimité, lui donne un rôle plus fort auprès des collectivités, et permettra de renforcer la cohérence des actions menées. Il revient également au Pays Bourian de compléter la couverture du territoire du PETR en matière de documents de planification. En effet, le SCoT de Cahors et du Sud du Lot a été approuvé le 21 juin 2018.

Charte PNR Causses du Quercy

Créé en 1999, le Syndicat Mixte du PNR des Causses du Quercy regroupe aujourd'hui 95 communes. Son rôle est de définir les conditions d'un développement durable du territoire alliant préservation et développement.

Pour ce faire, une charte détermine pour 15 ans les modalités de son action. La charte en cours a été adoptée en 2012. Elle identifie 8 enjeux prioritaires dont la création et le maintien d'activités économiques, la préservation de la spécificité et la qualité des paysages, la maîtrise de la consommation d'espace et la prise en compte des enjeux climatiques et énergétiques. La revitalisation des centralités de bassins de vie est un élément essentiel des réponses à apporter à ces différents enjeux. 3 axes stratégiques ont été définis :

- Axe 1 : Mettre en œuvre une gestion économe des ressources et garante de la qualité des patrimoines,
- Axe 2 : Innover pour développer l'activité et l'emploi,
- Axe 3 : Faire des Causses du Quercy un territoire accueillant, solidaire et ouvert.

Pour le Parc il s'agit donc de préserver et renforcer l'attractivité du territoire afin d'attirer de nouvelles populations et de répondre aux besoins de populations présentes.

Pour cela, le Parc s'appuie d'une part sur :

- Un contrat de Parc signé avec la Région Occitanie et dont les actions font appel à des cofinancements du Département du Lot, de l'État, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de l'ADEME ou de l'Union européenne (Feader...)
- Des programmes spécifiques, financés selon les cas par l'État, l'Union européenne (FEDER, FEDER massif central...) ou d'autres partenaires financiers : Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique, Natura 2000, Pôles de pleine nature, Contrat de restauration de la biodiversité...

L'ensemble du territoire du Parc est labellisé Géo parc mondial UNESCO depuis 2017.

Charte forestière de territoire

Issue de la loi d'Orientation sur la Forêt de juillet 2001, la Charte Forestière de Territoire est une démarche de concertation initiée par les élus et acteurs du territoire. Cette démarche a pour finalité l'intégration de la forêt et de la filière bois dans les projets de développement du Grand Quercy.

La Charte Forestière de Territoire a pour objectifs la mise en place de stratégies territoriales, déclinées en un plan d'actions concret, au travers de la réunion des différents élus et acteurs.

Aujourd'hui, plus de 130 Chartes Forestières de Territoire ont été mises en place en France, 14 en région Occitanie et 2 sur le département du Lot.

Les axes stratégiques de la Charte Forestière sont :

Améliorer la qualité des boisements et favoriser leur renouvellement

Favoriser l'utilisation du bois local

Se mettre en capacité d'agir sur toutes les dimensions

Informier et sensibiliser sur la forêt du territoire et les services rendus par les forêts

Contribuer à la mobilisation et à la cohésion des acteurs

Le PLH 2018-2023 du Grand Cahors

Donner l'envie à de nouveaux habitants de s'installer ou aux Grands Cadurciens d'avoir plaisir d'habiter dans l'agglomération, telle est l'ambition de la politique de l'habitat du Grand Cahors.

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), l'Agglomération entend apporter des réponses pour conforter l'attractivité résidentielle du Grand Cahors et améliorer les conditions de logement de ses habitants tout en construisant un territoire durable. Le défi nécessite à la fois persévérance et innovation dans l'action. Il appelle aussi la mobilisation de tous, et en tout premier lieu des communes.

La stratégie de développement de l'habitat poursuivie par le PLH 2018-2023 s'inscrit dans le cadre du projet de territoire du Grand Cahors et dans le scénario d'accueil porté par le SCoT « Cahors et Sud du Lot » et décliné dans le PADD du PLUi. Élaborés pour un projet de développement à moyen et long terme (10 ans pour le PLUi, 20 ans pour le SCoT) ces documents fixent un horizon que le PLH a vocation à mettre en mouvement pour les 6 années de sa mise en oeuvre.

Dans ce cadre, le développement du parc de logements devra répondre quantitativement et qualitativement : - aux évolutions sociales et démographiques (le vieillissement de la population, la décohabitation des jeunes du foyer parental, la montée des séparations et des divorces). - à la vitalité du Grand Cahors et aux besoins générés par les nouvelles installations de ménages dans le territoire.

Le PLH repose sur 5 Orientations stratégiques :

- Soutenir l'attractivité du Grand Cahors en valorisant sa qualité de vie et d'habiter
- Requalifier et rééquilibrer l'habitat social à l'échelle du Grand Cahors
- Promouvoir des centres anciens durables et renforcer l'attractivité du parc existant
- Conforter la prise en compte des publics vulnérables face au logement
- Animer et évaluer la mise en oeuvre du PLH

Plan Climat Air Energie du Grand Cahors

Le PCAET du Grand Cahors est encore en cours de réalisation. La phase de mise en place d'une stratégie territoriale vient d'être initiée.

Les objectifs initiaux du PCAET sont :

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), prévu par l'article L.229-26 du Code de l'environnement, est un projet territorial de développement durable, stratégique et opérationnel dont la finalité est la lutte contre le dérèglement climatique et l'adaptation du territoire (en réduisant sa vulnérabilité). Il vise à encourager les actions en faveur de la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), de la sobriété énergétique, de l'amélioration de la qualité de l'air et du développement des énergies renouvelables. Porté par l'intercommunalité, il définit l'ensemble des actions mises en oeuvre par les acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises, etc.).

Objectifs du PCAET du Grand Cahors :

Il devra contribuer à atteindre les objectifs nationaux :

- Réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030 ;
- Réduire de 30% les consommations d'énergies fossiles entre 2012 et 2030 ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à la référence 2012.

Il s'attachera à atteindre les objectifs suivants :

- Pour la collectivité:
 - Réduire les dépenses des communes membres et de la Communauté d'agglomération en matière de facture énergétique des bâtiments communaux et communautaires.
 - Développer une reconnaissance de l'exemplarité de la démarche climat-air-énergie du Grand Cahors.
- Pour les habitants:
 - En lien avec la démarche ENERPAT, réduire les charges d'énergie des ménages et améliorer leur confort, notamment par la lutte contre la précarité énergétique et la rénovation de l'habitat.
 - Améliorer la qualité de vie des habitants (santé, qualité de l'air), la préservation de la biodiversité dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.
- Pour le territoire:
 - En lien avec la démarche ENERPAT, soutenir une dynamique de l'économie locale et de l'emploi par la création d'emplois non délocalisables dans de nombreuses filières notamment bâtiment et énergie.
 - Mieux maîtriser l'énergie en soutenant les énergies renouvelables et en exploitant les ressources locales.
 - Rendre le territoire moins vulnérable au changement climatique en anticipant les impacts sur les activités économiques et en adaptant les aménagements et les équipements.

Plan Climat et de Transition Énergétique (PCTE) du PNR Causses du Quercy

En déclinaison de sa Charte 2012-2027 en matière de transition énergétique, le Parc a élaboré en 2020 et dans le cadre d'une démarche participative avec ses partenaires et les habitants, un PCTE dont les objectifs visent :

- D'une part, à réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre
- D'autre part, à développer les énergies renouvelables et les mobilités douces

En termes d'objectifs chiffrés, les objectifs sont :

- D'ici 2030, de réduire de 25% les consommations et de tripler la production renouvelable actuelle, principalement via le solaire photovoltaïque en toitures et le bois énergie, secondairement via la petite hydroélectricité, le biogaz et la géothermie
- D'ici 2050, de couvrir l'ensemble des besoins en énergie par une production d'électricité locale et renouvelable pour atteindre un équilibre à l'échelle du territoire

Le plan d'action du PCTE du Parc s'articule autour de 4 axes :

- Accompagner le changement par l'animation et la sensibilisation des acteurs et des habitants
- Aménager et habiter le territoire durablement
- Développer une mobilité adaptée au territoire et faiblement carbonée
- Produire de l'énergie tout en préservant les paysages et la biodiversité

Programme « Action cœur de ville » Cahors 2018-2022/2026

En 2018, la stratégie Cahors, Cœur d'Agglo a été reconnue à l'échelle nationale par le programme Action Cœur de Ville (ACV), faisant l'objet d'un conventionnement pluriannuel structurant entre la Ville de Cahors, le Grand Cahors, l'État et l'ensemble des partenaires de ce programme.

Ce dispositif qui vise à conforter la centralité par une approche multi-sectorielle qui démontre qu'il s'agit d'une stratégie intégrée favorisant la transversalité et déclinable sur l'ensemble du territoire intercommunal. en s'appuyant sur les axes suivants :

Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;

Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;

Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics ;

Face aux enjeux de développement démographique et économique avérés, ce projet vise plusieurs cibles : attirer et fixer en centre-ville de nouvelles familles, activités, de nouveaux actifs, consommateurs, touristes, étudiants... La contractualisation a été signée le 13 juillet 2018.

Contrat de Ville de Cahors 2015-2023

Contrat signé par 19 partenaires et qui regroupe l'ensemble des actions menées sur des quartiers identifiés comme fragiles, afin de réduire les inégalités sociales et territoriales, telles que le Programme de réussite éducative, du soutien aux associations, de l'atelier Santé Ville, de la Gestion Urbain de Proximité, de l'Insertion/développement économique et de la jeunesse, rénovation de l'Alsh, réfection du plateau sportif de Pierre-Ilbert...

Le quartier de Terre Rouge à Cahors est identifié comme nouveau quartier prioritaire (NQP). Les quartiers Sainte-Valérie et Croix-de-Fer à Cahors sont en veille active. Les Escalles à Pradines, Valentré et surtout le centre ancien à Cahors sont identifiés en tant que territoires d'observation.

Le Conseil citoyen de Terre Rouge, instance de dialogue privilégiée avec les citoyens, a été constitué et demeure un espace d'échanges et interactions avec les acteurs publics, avec les habitants.

Programmes « Petites villes de demain » du Grand Quercy

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la

cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement sur : la Communauté de communes Cazals Salviac avec les communes PVD Cazals et Salviac, la Communauté de communes Lalbenque Limogne avec les communes PVD Lalbenque et Limogne, la Communauté de communes Causse de Labastide Murat avec la commune PVD Cœur de Causse, la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du vignoble avec les communes PVD Puy l'évêque, Prayssac et Luzech, la Communauté de communes de Quercy-Bouriane avec la commune PVD Gourdon et la Communauté de communes du Quercy Blanc avec les communes PVD de Castelnau Montratier Sainte Alauzie et Montcuq.

Contrat Local de Santé (CLS)

Le contrat local de santé est un outil de contractualisation entre les Agences régionales de Santé et les collectivités territoriales et leurs groupements. Il permet d'associer les acteurs autour des enjeux d'un territoire, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social et la santé environnementale. C'est un outil au service d'une stratégie locale en santé qui s'inscrit dans la durée et vise à apporter, en proximité, une meilleure réponse aux besoins de la population. Il constitue également une opportunité pour permettre une meilleure articulation avec les politiques publiques pilotées par les partenaires dans une logique de cohérence, de coordination et de décloisonnement.

Le Contrat Local de Santé a été créé pour répondre à un enjeu de co-construction de la politique locale de santé avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie :

- Il permet de réunir l'ensemble des acteurs de santé, du social et du médico-social autour d'un diagnostic partagé et de projets communs ;
- Il permet d'apporter une réponse et des solutions innovantes aux problématiques d'accès et de recours aux soins ;
- Il contribue à valoriser les actions existantes sur le territoire et à renforcer leur visibilité ;
- Il rassemble les acteurs d'un territoire autour d'une réflexion et d'une démarche de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé commune afin de développer des actions qui répondent au plus juste aux besoins de ses habitants ;
- Il permet de mettre en cohérence les objectifs du Projet régional de santé Occitanie, les initiatives locales existantes, ainsi que les priorités du PETR Grand Quercy et de ces partenaires.

Tout l'enjeu étant de construire collectivement un Contrat Local de Santé ajusté aux spécificités du PETR Grand Quercy, qui soit en cohérence avec les orientations de la stratégie nationale de santé (SNS) et du Projet Régional de Santé (PRS). Il s'agit, à terme, de mettre en place une véritable stratégie territoriale de santé à l'échelle du Grand Quercy.

Le CLS du PETR Grand Quercy a été signé en Juillet 2019, pour une durée de 4 ans, renouvelables.

Il se décline autour des 4 axes stratégiques suivants :

1. Renforcer l'offre et améliorer l'accès aux soins
2. Mettre en place des actions spécifiques en direction des publics prioritaires sur le territoire du grand quercy
3. Soutenir et développer une politique de prévention et de promotion de la santé
4. Coordonner, communiquer, valoriser, animer.

ORIENTATION 1. Développer durablement les emplois et les activités de demain

AXE 1. Stimuler et accompagner le tissu économique

Mesure 1 : Stimuler l'entrepreneuriat et offrir des opportunités économiques aux porteurs de projets.

Contexte/ enjeux	<p>Évolution des activités et des métiers, du contexte réglementaire. Nécessité d'accompagner la montée en compétences des acteurs du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vieillesse de la population, perte importante d'emplois sur le secteur de la construction et il existe de grandes différences en matière d'emploi sur le territoire. Un tissu de TPE et d'artisanat résilient. ▪ Des démarches initiées par les territoires pour accompagner les entreprises dans la gestion des ressources humaines (GPECT). Un déficit de main d'œuvre dans l'artisanat. Des freins administratifs pour entreprendre (beaucoup d'interlocuteurs, poids des charges...) ▪ Des besoins, pointés en matière d'animation économique du territoire, en services mutualisés aux entreprises, en immobilier d'entreprise...En 2019, le taux de création de nouvelles entreprises⁴ est de 11,9%, très inférieur à la moyenne régionale (16,1%) <p>ÉVOQUÉ EN ATELIER « Il faut renforcer les opportunités d'emplois dans des secteurs moins bien pourvus (services aux entreprises et à la population) et à valeur ajoutée »</p>
Objectifs	<p>Relance économique +++ Transition écologique ++ Cohésion sociale /</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation économique prospective (grands enjeux, innovation territoriale, mise en réseaux d'acteurs, actions collectives). Actions d'accompagnement pour conforter et développer l'activité existante, développement d'entreprises à caractère technologique ou innovant, prospection ciblée sur de nouvelles activités, - Mieux organiser l'accueil et les services aux entreprises : conseil à l'installation / transmission – reprise / création / développement / entreprises en difficultés. Mises en relations acteurs économiques et partenaires institutionnels, - Soutien aux commerces et services de proximité et à l'artisanat (aide installation, animation centre bourgs/centre-ville, promotion de l'offre locale) - revitalisation commerciale, - Offres foncières (ZAE, dents creuses) et immobilières (multiservices ruraux, tiers lieux, pépinières et hôtels d'entreprises, ateliers relais, espaces de coworking) adaptées selon les activités, privilégiant la sobriété foncière et le réinvestissement. - Meilleure prise en compte des zones d'activité de niveau territorial (échelle PETR), mixité d'aménagement pour l'artisanat de proximité en zone U et AU. Valorisation et requalification des friches existantes,
Projets pré-identifiés	<p>Création ZA secteur nord de Cahors (Grand Cahors), Grand Projet Aménagement entrée sud de Cahors (Grand Cahors), Projet Foncier économique à Cahors, Commercialisation ZAE (CCCLM), Accompagnement à l'installation de nouvelles entreprises (CCCLM), Étude sur le foncier d'entreprise (CCQBouriane), Requalification ZA Croix de Pierre à Gourdon et des Millepoises au Vigan (CCQBouriane), Agrandissement Hôtel d'entreprise Cognac-</p>

⁴ Taux de création : nombre de nouvelles entreprises de l'année rapporté au stock d'entreprises existantes en début d'année.

	Payrignac (CCQBouriane), Réflexion création Hôtel d'entreprise tertiaire (CCQBouriane), Réflexion sur l'offre foncière du pôle urbain (Grand Cahors), Extension ZAE Prayssac et Puy l'Évêque, Création ZAE Luzech (CCVLV), Création ZA Barguelonne en Quercy Extension ZA Peyrette (CCQBlanc), Étude de faisabilité ZA et projet bâtiment communautaire Montcuq (CCQBlanc), Réflexion sur l'immobilier d'entreprise (CCQBlanc)
Maîtrise d'ouvrage	EPCIs, communes, acteurs publics ou privés
Articulation avec les autres programmes	CPER, Projet de territoire du PETR Grand Quercy et Stratégie du GAL Grand Quercy, SCOT des EPCI, PCAET et CFT, Contrat territorial Occitanie, SRADDET, PVD, Action cœur de ville, Contrats Bourgs-centre et les schémas locaux concernés
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets économiques suivis dont commerces - Nombre de projets de décarbonation ou de R&D suivis

Fiche Mesure 2 : Emplois, métiers, compétences

Contexte/ enjeux	<p>Des nouveaux arrivants : des talents qui arrivent, un capital humain à valoriser et à fixer sur le territoire : apportent de nouvelles idées, créent des activités, une dynamique et une richesse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un taux de créations d'entreprise plus faible (qu'en région) • Anticiper le nécessaire renouvellement de la population active et des ressources en main d'œuvre, face au vieillissement <p>ÉVOQUÉ EN ATELIER « L'activité économique doit également se rapprocher des besoins de recrutement et de ceux de la jeunesse. Pour ce faire, il faut soutenir les centres de formation et développer d'autres actions qui viseraient à éviter des flux pendulaires trop importants au sein du territoire. »</p>
Objectifs	<p>Relance économique +++ Transition écologique + Cohésion sociale ++</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la création d'activités et d'emplois à valeur ajoutée et répondant aux besoins du territoire (secteur des services à la population et aux entreprises) - Offrir des perspectives de formation et d'emplois à la jeunesse localement, offrir des secondes chances de formation à des jeunes, encourager l'apprentissage, s'impliquer sur la résorption du chômage longue durée, - Le soutien aux filières : Le territoire a identifié un certain nombre de filières qui constituent des enjeux économiques, sociaux et environnementaux forts pour son développement. Le Grand Quercy décide de valoriser ces filières au cœur de son projet : <ul style="list-style-type: none"> - ovins, pierre sèche, laine, bois, chanvre, - châtaigne, truffe, safran, noix... - plantes à parfum aromatiques et médicinales, - services à la petite enfance et à la santé (assistantes maternelles, auxiliaire de soins hospitalier...) - commerces, - Le Grand Quercy encouragera le développement de l'emploi et des compétences nécessaires à ces filières d'avenir et utiles au territoire dans une acception à la fois plus large et plus spécifique pour tenir compte de leurs enjeux : <ul style="list-style-type: none"> - bois, BTP et matériaux, métallurgie, - réhabilitation énergétique du patrimoine et de l'habitat, - agriculture, agroalimentaire, biotechnologie, gastronomie, - sanitaire et social, vieillissement et handicap, cosmétique, - activités touristiques locales (activités sportives associées au tourisme...) <p>Dans cette logique le territoire souhaite favoriser un accompagnement au changement, le développement de formations et des certifications, la mise en place de formations qualifiantes pour le développement de nouvelles activités ou dans le cadre de la transmission / reprise d'activités existantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prospectives métiers, sensibilisation aux nouveaux enjeux de l'emploi auprès des entreprises, des organismes de formation, des acteurs de l'emploi, GPECT. - Mutualisation de Ressources Humaines et d'outils : groupements employeurs, prêt de main d'œuvre, maison des saisonniers, outils adaptés à l'artisanat (Association « l'outil en main »...) - Montées en compétences collectives : actions de formation-développement de porteurs de projets - Adaptations numériques : médiation numérique (habitants, scolaires, demandeurs d'emplois), e-développement (commerces, circuits courts), e-formation (campus connectés, FOAD), digitalisation de l'activité, médiation numérique vers les handicapés - Développer l'offre d'enseignement supérieur de la seconde chance sur le territoire, mailler localement la présence d'UT régionales - Création de fablab pour la transmission et partage de savoir-faire, agilité et réactivité pour apporter des réponses rapides aux besoins - Mieux identifier l'emploi culturel sur le territoire

	- Favoriser le développement du télétravail
Projets pré-identifiés	Campus connecté (Grand Cahors), Continuum Licence Master (Grand Cahors), programme ENERPAT (formation, montée en compétences) Grand Cahors, École régionale du numérique (ERN) (Grand Cahors), Maison dédiée aux artisans (CCQBouriane), Mise en réseau Pôle numérique Gourdon (CCQBouriane), Fab Lab partenariat Lycée Gourdon – Section Mode (CCQBouriane), Projet Centre de formation (CCVLV), développement et pérennisation « Lot, terre de saison »
Maîtrise d'ouvrage	EPCIs, communes, acteurs publics ou privés
Articulation avec les autres programmes	CPER, Projet de territoire du PETR Grand Quercy et Stratégie du GAL Grand Quercy, SCOT des EPCI, PCAET et CFT, Contrat territorial Occitanie, SRADDET, PVD, Action cœur de ville, Contrats Bourgs-centre, SLESRIVE Grand Cahors, PIA Campus connecté
Indicateurs	- Nombre de projets de formation nouvelles - Nombres de projets par filières

Fiche Mesure 3 : Développer et promouvoir l'offre touristique du territoire

Contexte/ enjeux	<p>Le tourisme crée une richesse économique importante sur le territoire, de nombreux atouts qui contribuent à l'attractivité touristique : 2 grands sites Occitanie, la vigne et le vin, les Chemins de St Jacques de Compostelle, la navigation sur le Lot, le patrimoine géologique, paléontologique, les activités de pleine nature ...</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une forte capacité en hébergements dans l'hôtellerie de plein air et les meublés, mais un manque de structures hôtelières et d'hébergements de groupes en dehors de Cahors ▪ Une fréquentation touristique encore polarisée sur quelques sites et une forte saisonnalité. <p>ÉVOQUÉ EN ATELIER « L'agrotourisme est une activité à développer par la création d'un label afin de lui assurer un gage de qualité et par la prolongation de la saison touristique dans le but d'avoir une installation pérenne des acteurs économiques. »</p>
Objectifs	<p>Relance économique +++ Transition écologique ++ Cohésion sociale /</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'accueil à travers la promotion, la communication et la restructuration des Offices de tourisme - Développement de l'offre autour de 4 piliers : Œnotourisme, Gastronomie, Geotourisme (patrimoine géologique, Géo parc) et Pleine nature. La filière itinérance est transversale et liante à ses 4 offres (notamment voies vertes, voies bleues, randonnées...), interconnexion voies vertes avec voies douces de rabattement du territoire à développer - Axer l'offre sur le Tourisme vert : éco hébergements, éco labels, éducation à l'environnement via les prestataires, atlas communaux de biodiversité... - Développement des labels "Pays d'art et d'histoire" (PAH) sur le territoire - Aménagement des plans d'eau (étude ADEFPAT en lien PVD) - Développement de l'offre d'accueil et d'hébergement : offre hôtelière haut de gamme en particulier mais pas seulement, développement de l'offre d'hébergement en agrotourisme (camping à la ferme...), développement équilibré des aires d'accueil Camping-Car
Projets Pré-identifiés	<p>Grand projet Palais de VIA (Grand Cahors), Aménagement et gestion des équipements touristiques de la rivière (Grand Cahors), Signalétique viticole (Grand Cahors et CCVLV) Requalification des phosphatières (CCPLL), Pays d'art et d'histoire (Grand Cahors)</p> <p>Géo parc – géoparcours, géosites...(PNRCQ), Projet de centre d'interprétation du patrimoine à l'Abbaye Nouvelle (CCCS), Grand projet Voie verte (Syndicat Mixte des voies verte du Lot), Maillage, raccordement et interconnexion des itinéraires de mobilité douce (voies douces de rabattement) vers les Voies verte départementales (Prayssac, St Vincent...CCVLV, Grand Cahors, CCPLL), Circuits randonnée, Valorisation GR, Circuits en Vente à Emporter avec producteurs (CCCLM, CCQBlanc), Sentier du Patrimoine (Pern) Grande itinérance (PNRCQ), Développement Chemins de randonnée (CCQBouriane, CCQBlanc), Espace Muséal du PIAGE (CCQBouriane), Développement Vélo-route et offre hôtelière (CCQBouriane), Restructuration OT (CCQBouriane) Projet Base Nautique de Caix à Luzech (CCVLV) Projet Boussole (Albas)</p> <p>Base Trail VTT (CCCS), Création d'une nouvelle aire de camping-cars enherbée Prayssac (CCVLV)</p>
Maîtrise d'ouvrage	EPCIs, communes, acteurs publics ou privés
Articulation avec les autres programmes	CPER, Projet de territoire du PETR Grand Quercy et Stratégie du GAL Grand Quercy, SCOT des EPCI, PCAET et CFT, Contrat territorial Occitanie, SRADDET, PVD, Action cœur de ville, Contrats Bourgs-centre
Indicateurs	- Nombre de projets touristiques suivis - Nombre d'actions de promotion portées sur le territoire

Fiche Mesure 4 : Soutenir l'économie agricole et faciliter sa transition (environnementale, économique)

Contexte/ enjeux	<p>L'agriculture et viticulture représentent 13 % des emplois, le territoire souffre d'un vieillissement des exploitants, d'un déficit de main d'œuvre dans l'agriculture et d'un manque de rotation des cultures (sols appauvris).</p> <p>ÉVOQUÉ EN ATELIER « L'agriculture a un poids important dans le tissu économique mais des secteurs sont sous-représentés ou rencontrent des difficultés à trouver une viabilité de leur exploitation. »</p>
Objectifs	<p>Relance économique +++ Transition écologique +++ Cohésion sociale +</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir des dynamiques multifonctionnelles : Se diversifier en direction de l'agro-tourisme dont œnotourisme : professionnalisation de l'accueil, accueil à la ferme (scolaires, touristes, habitants etc.), Valorisation non alimentaire de produits agricole : chanvre, laine, autres matériaux Renforcer le lien entre agriculture et forêt : sylvopastoralisme, agroforesterie Production d'énergies renouvelables : agrivoltaïsme, petites unités de méthanisation - Adaptation au changement climatique : soutenir la diversification des productions et/ou des modes de faire, - Accès aux exploitations agricoles : accès au foncier, accompagner les transmissions reprises (agroalimentaire...), favoriser et soutenir l'accès au foncier agricole en dopant l'animation foncière notamment (remise en culture des friches, zones agricoles protégées...) - Valorisation des productions locales et promotion d'une alimentation saine et durable : Développement des circuits de proximité (Bio, ...) : recherche de débouchés locaux, valorisation & promotion, Projets alimentaires territoriaux (PAT), - Réflexion sur la problématique de l'eau, mise en place de réserves (citernes et lacs) de stockage pour l'agriculture, - Convention de partenariat avec la chambre d'agriculture,
Projets Pré-identifiés	<p>Projet cuisine centrale Gourdon – GIE Ville Hôpital (CCQBouriane), Relais communication sur la plateforme régionale « Manger Local » (CCQBouriane), Espace Test Agricole (PNRCQ), PAT (maraichage, espaces test, mise en réseaux) et travaux d'aménagement de la légumerie (Grand Cahors), Projet Restauration Mas de Charroux (Limogne), Projet de création d'un pôle de filières agricole bio « plantes aromatiques / huiles essentielles » Mauroux/Sérignac (CCVLV), Projet de création de cuisine scolaire favorisant les circuits courts (RPI Sauzet CCVLV)</p>
Maîtrise d'ouvrage	EPCIs, communes, acteurs publics ou privés
Articulation Avec les autres programmes	CPER, Projet de territoire du PETR Grand Quercy et Stratégie du GAL Grand Quercy, SCOT des EPCI, PCAET et CFT, Contrat territorial Occitanie, SRADDET, PVD, Action cœur de ville, Contrats Bourgs-centre, PAT
Indicateurs	- Nombre de projets -

Mesure 5 : Valoriser la forêt et favoriser la structuration de la filière forêt-Bois

Contexte/ enjeux	<p>Le territoire dispose d'une Chartes Forestières : outil au service du territoire pour agir sur la forêt et la filière bois.</p> <p>ÉVOQUÉ EN ATELIER « La forêt est un atout économique important du territoire. Il faut mieux valoriser cette ressource. En amont la maîtrise foncière, le regroupement des exploitations, la gestion durable, la prévention, la mobilisation du bois sont des enjeux primordiaux. En aval, c'est la valorisation économique du bois (bois construction et bois énergie). »</p>
Objectifs	<p>Relance économique +++ Transition écologique ++ Cohésion sociale +</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la gestion durable des forêts en travaillant sur le foncier et en favorisant le regroupement des exploitations. - Apporter une plus-value au produit de la forêt en revalorisant le bois et ses débouchés (bois énergie, bois de trituration, bois d'œuvre) : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'interconnexion des professionnels du territoire • Identifier, soutenir les débouchés et produits bois du territoire • Soutient aux acteurs de la filière forêt bois - Actions de sensibilisation et de promotion sur la forêt et sa multifonctionnalité (forêt récréative, évènementiels, formations...) - Mise en place de dispositifs et action de prévention et de lutte contre les incendies (DFCI) - Soutient au développement et à la structuration des systèmes agroforestiers sur le territoire - Suivis des stratégies territoriales pour la pérennisation de la forêt, au travers de la Charte Forestière de Territoire
Projets Pré-identifiés	<p>Valorisation des actions de la charte forestière de territoire, Favoriser le bois dans la commande publique (actions CFT), Déploiement et suivi de Plans de Massifs Forestiers (action CRPF, inscrite dans la charte forestière – CCQBouriane en projet), Valorisation petit bois du causse : ABRI petit bois du causse (CCCLM) et Marque du PNR et construction bois des Causses (PNRCQ), Soutien développement économique entreprise OMNIBOIS (CCQBouriane), Projet de création d'un pôle de filière bois (Cassagnes/Montcabrier/St Martin le Redon-CCVLV), Création du Pôle Bois Bourian : ZAE spécialisée bois / plateforme forestière</p>
Maîtrise d'ouvrage	<p>EPCIs, communes, acteurs publics ou privés</p>
Articulation Avec les autres programmes	<p>CPER, Projet de territoire du PETR Grand Quercy et Stratégie du GAL Grand Quercy, SCOT des EPCI, PCAET et CFT, Contrat territorial Occitanie, SRADDET, PVD, Action cœur de ville, Contrats Bourgs-centre</p>
Indicateurs	<p>- Nombre de projets</p>

Mesure 6 : Développer les énergies renouvelables

Contexte/ enjeux	<p>Sur le Grand Quercy, la production des EnR couvre 22% des consommations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • PCAET (Sud du Lot, Causse Labastide, Lalbenque, Limogne, Grand Cahors). • Les effets du changement climatique (perte de biodiversité, inondations, espèces invasives) sont une menace réelle • La vulnérabilité du territoire aux risques climatiques est sous-évaluée <p>ÉVOQUÉ EN ATELIER « les participants se sont exprimés sur un développement des ENR équilibré et maîtrisé, la priorisation des zones de transition énergétique (quels lieux pour les énergies renouvelables), la valorisation du bois énergie, l'inscription des EnR et leurs installations au travers des PLUI, l'adaptation du type d'énergie renouvelable en fonction du territoire (solaire, thermique, hydraulique). Par ailleurs, L'agrivoltaïque pourrait être une solution pour appuyer la filière du vin. »</p>						
Objectifs	<table border="1" data-bbox="320 667 1323 784"> <tr> <td>Relance économique +++</td> <td>Transition écologique +++</td> <td>Cohésion sociale</td> </tr> <tr> <td>+</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> - Développer le potentiel énergétique autour de l'agriculture : agrivoltaïque, valorisation des déchets, Développer la production des énergies renouvelables (photovoltaïque, bois énergies), Valoriser les friches pour l'installation de projets et travailler sur les espaces identifiés dans le schéma de développement des EnR du Grand Quercy. - Mener des études de faisabilité autour de technologies et projets à appliquer au territoire : réseau de chaleur, méthanisation, hydroliennes, petites unités de production d'énergie solaire, photovoltaïque, stockage plaquettes bois... - Favoriser l'implication citoyenne dans la création de nouvelles offres énergétiques - Développement de la production hydroélectrique - Définir et inclure des critères et conditions de mise en place des EnR dans le cadre de l'aménagement du territoire de sorte que tous les enjeux de paysages, agricoles, environnementaux, sociaux soient prise en compte. - SEM Territoire Energie Lot - Production plaquettes ou pellets 	Relance économique +++	Transition écologique +++	Cohésion sociale	+		
Relance économique +++	Transition écologique +++	Cohésion sociale					
+							
Projets Pré-identifiés	<p>Mise en place de micro-chaudières bois avec chaîne d'approvisionnement locale, Participation au pôle EnR et représentation des EPCI (PETR Grand Quercy), Parc PV citoyen Le Vigan (CCQBouriane), Valorisation des produits d'élagage de voirie (CCQBouriane, CCQBlanc), Parc PV du Quercy Blanc (Projets privés), Projet parc agrivoltaïque (Lalbenque), Projets Micro-chaudières bois avec chaîne d'approvisionnement locale (Castelfranc / Luzech CCVLV)</p>						
Maîtrise d'ouvrage	<p>EPCIs, communes, acteurs publics ou privés</p>						
Articulation Avec les autres programmes	<p>CPER, Projet de territoire du PETR Grand Quercy et Stratégie du GAL Grand Quercy, SCOT des EPCI, PCAET et CFT, Contrat territorial Occitanie, SRADDET, PVD, Action cœur de ville, Contrats Bourgs-centre</p>						
Indicateurs	<p>- Nombre de projets</p>						

ORIENTATION 2 : Renforcer l'attractivité, le bien vivre et le bien-être sur le Grand Quercy en misant sur ses richesses naturelles et humaines

AXE 3. Bien vivre sur le territoire grâce à des services performants

Mesure 7 : Accès aux services publics

Contexte/ enjeux	<p>Si la part des emplois salariés de l'administration publique, de la santé et de l'action sociale est importante sur le territoire du Grand Quercy, l'offre de service est plus concentrée sur certains territoires (Grand Cahors). La part des entreprises de services aux personnes et aux entreprises est plus faible qu'au niveau régional et national.</p> <p>ÉVOQUÉ EN ATELIER « Au niveau des services, le territoire est en-dessous des tendances départementale et régionale or c'est un secteur porteur en particulier autour du vieillissement. Par conséquent il faut soutenir le développement des services à la population : besoin d'être proactif dans ce domaine, car il offre des potentialités de développement... »</p>
Objectifs	<p>Relance économique + Transition écologique + Cohésion sociale +++</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maillage Maisons France Services (création, déplacement, agrandissement...) - Favoriser la présence des services au public dans les zones de faible activité postale (Postes / multiservices ruraux) - Délocalisation des points d'accès au service public, aide à l'itinérance sur les intercommunalités, relais et permanences décentralisées des Maisons France Services dans les communes... - Améliorer l'accessibilité PMR des Bâtiments de Services Publics - Améliorer la sécurité des personnes par la construction nouvelle, la modernisation et l'agrandissement des centres d'incendie et de secours - Contrat local de Sécurité, Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques, Schéma Départemental d'Accessibilité aux Services Publics.
Projets Pré-identifiés	<p>Conventions territoriales globales (CAF), Déplacement de la Maison France Services avec la médiathèque (Projet EMCA Quercy Blanc), Projet d'association en ressourcerie (Lacapelle Cabanac CCVLV), Projet de relais et permanences décentralisées de la Maison France Services dans les communes (CCVLV)</p>
Maîtrise d'ouvrage	<p>EPCIs, communes, acteurs publics ou privés</p>
Articulation Avec les autres programmes	<p>CPER, Projet de territoire du PETR Grand Quercy et Stratégie du GAL Grand Quercy, SCOT des EPCI, PCAET, Contrat territorial Occitanie, SRADDET, PVD, Action cœur de ville, Contrats Bourgs-centre</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets - Maillage équilibré du territoire et par intercommunalité

Mesure 8 : Petite enfance, enfance, jeunesse et étudiants

Contexte/ enjeux	<p>Le taux d'évolution de la population est stable mais avec une baisse de la part des jeunes dans la population : l'indice de vieillissement s'élève à 150 (97 pour la moyenne nationale), ce qui signifie que les plus de 65 ans sont plus nombreux que les jeunes de moins de 20 ans. La part des ménages de familles avec enfant(s) est inférieure à la moyenne nationale (19% contre 24%).</p> <p>ÉVOQUÉ EN ATELIER « L'attractivité du territoire peut être amélioré au niveau social, des festivités, de l'emploi ainsi que les équipements destinés aux enfants et à la petite enfance (activités, crèches etc.) afin d'attirer de manière plus aisée les médecins et leurs familles. »</p>
Objectifs	<p>Relance économique + Transition écologique Cohésion sociale +++</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le développement d'une offre variée d'équipements liés à la petite enfance, la jeunesse et des étudiants (micro-crèches, maison des assistantes maternelles...) - Réflexion sur les dispositifs répondant aux besoins des collégiens et des lycéens, points d'information des jeunes et étudiants (boussole des jeunes...) - actions sur la parentalité, développement des actions de prévention sur les conduites à risque, - Politique en faveur des jeunes et des adolescents. Développer les équipements sportifs à destination des jeunes publics, - mobilités sociales, des jeunes et des étudiants, - Mutualiser les activités périscolaires entre établissements pour renforcer le lien social entre les élèves d'un même bassin de vie (voyages communs...), - Contrats territoires de Lecture
Projets Pré-identifiés	<p>Projet Jeunesse (CCCLM), ALSH de Catus (Grand Cahors), Grand Projet Étude Docks /Espace Valentré (Grand Cahors), Antenne des Docks à terre Rouge (Grand Cahors), Recomposition pôle scolaire (Gourdon), Écoles communales (SIVU Vallée du Céou), École unique de Dégagnac (CCCS), Actions CTG (CCVLV), Coordination des ALSH (Castelnaud, Montcuq, Lhospitalet CCQBlanc), Projet Itinérance adolescent (CCVLV), Projet de micro crèche ou RAM dans l'ancienne école (Parnac CCVLV)</p>
Maîtrise d'ouvrage	<p>EPCI, communes, acteurs publics ou privés</p>
Articulation Avec les autres programmes	<p>CPER, Projet de territoire du PETR Grand Quercy et Stratégie du GAL Grand Quercy, SCOT des EPCI, PCAET, Contrat territorial Occitanie, SRADDET, PVD, Action cœur de ville, Contrats Bourgs-centre, Contrat Local de Santé, SLESRIVE</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets

Mesure 9 : Aménager un territoire favorable à la santé

<p>Contexte/ enjeux</p>	<p>Une forte problématique de couverture des besoins de santé des populations, qui va s'accroître dans les prochaines années. La moyenne d'âge des médecins est de 60,7 contre 56,5 à l'échelle nationale et 3% de la population du Grand Quercy est à plus de 20 minutes d'un des services de santé de proximité contre 1,2% en région.</p> <p>ÉVOQUÉ EN ATELIER « L'accès à la santé devient critique, en particulier au sein des territoires les plus ruraux. Le vieillissement des médecins, combiné aux difficultés de mobilité, fait du renforcement de la couverture de l'offre de soins un enjeu prioritaire »</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Relance économique + Transition écologique + Cohésion sociale +++</p> <p>En soutenant la démographie médicale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la couverture de l'offre de soins de premier recours et en particulier des médecins (généralistes et spécialistes) au plus près des territoires ; - Mettre en place une action de communication coordonnée pour attirer de nouveaux professionnels de santé en veillant à ne pas mettre en compétition les communes et intercommunalités ; - Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé et améliorer l'accueil des Internes ; - Encourager les différentes formes d'exercice coordonné là où c'est pertinent (Équipe de Soins Primaires – ESP ; Maisons de santé pluriprofessionnelle- MSP ; Centres de santé - CDS ; Communautés Professionnelles Territoriales de Santé – CPTS) ; - Renforcer l'offre de formations dans le secteur sanitaire et social ; - Développer la télémédecine et renforcer la médecine de prévention et médecine du travail ; - Continuer la mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS). <p>En promouvant les actions en faveur de la santé environnementale et du bien-être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolider les connaissances territoriales en matière de santé environnementale : réalisation d'un diagnostic territorial environnemental à l'échelle du PETR ; organisation de cycles de formation et de sensibilisation à destination des élus et des techniciens ; - Encourager les projets transversaux et intersectoriels (santé, culture, forêt, cohésion sociale, ...) - Mettre en place une action coordonnée de lutte contre les espèces invasives à l'échelle du PETR (Ambrosie ; Moustique Tigre ; ...) - Mener une réflexion sur la création d'un parcours Habitat et santé (adaptation du logement aux personnes âgées et personnes en situation de handicap ; lutte contre la précarité énergétique ; dispositifs d'accompagnements ; qualité de l'air intérieur ; utilisation de matériaux sains ; ...) - Mettre en œuvre les conditions du « bien vieillir » sur le territoire : <p>Développer des réponses adaptées pour les personnes âgées, notamment en matière d'accompagnement et de logement ;</p>

	<p>Innover en matière de préservation de l'autonomie et de prévention de la dépendance ;</p> <p>Privilégier les démarches « d'aller vers » les personnes isolées ;</p> <p>Développer les dispositifs de soutien, d'accompagnement et de répit pour les aidants.</p> <p>- Prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire sur la santé mentale et l'émergence de nouveaux publics vulnérables (entrepreneurs, étudiants, travailleurs saisonniers, familles monoparentales, ...) et apporter des solutions adaptées ;</p> <p>- Permettre un accès aux soins et aux droits facilités pour les publics précaires ;</p> <p>- Mieux doter le territoire en matière d'équipements et d'expertise en matière de premiers secours : augmenter le nombre de formations ; Favoriser l'installation de défibrillateurs.</p> <p>- Développer la culture de plantes thérapeutiques.</p>
Projets Pré-identifiés	<p><u>En soutenant la démographie médicale :</u></p> <p>Création d'un centre de santé à Castelnau-Montratier (CCQBL), Extension Maison Médicale de Montcuq (CCQBL), Création d'un Pôle de santé (CCQBouriane), Extension de la Maison de santé de Prayssac et création d'un centre de radiologie (CCVLV), Projet d'un Pôle de santé à Limogne (CCLL), Création d'une résidence inclusive Santé Obésité à Luzech (CCVLV)</p> <p><u>En promouvant les actions en faveur de la santé environnementale et du bien-être :</u></p> <p>Construction de la maison de la nature (CCCS - Dégagnac), Mise en place d'un PAT (CCPLL), Projet de Santé territoriale du Quercy Blanc, Mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)</p>
Maîtrise d'ouvrage	EPCIs, communes, acteurs publics ou privés
Articulation Avec les autres programmes	CPER, Projet de territoire du PETR Grand Quercy et Stratégie du GAL Grand Quercy, SCOT des EPCI, PCAET et CFT, Contrat territorial Occitanie, SRADDET, PVD, Action cœur de ville, Contrats Bourgs-centre, Contrat Local de Santé
Indicateurs	<p>- Nombre de projets</p> <p>- Mise en réseau de partenaires</p>

AXE 4. Faire société, créer et amplifier les liens

Mesure 10 : Développer un accès pluridisciplinaire à la culture sur le territoire

Contexte/ enjeux	<p>Le territoire du Grand Quercy est doté d'un patrimoine culturel riche par son architecture qui traverse les époques, ses monuments historiques et ses traditions et savoir-faire culinaires. Il existe une dynamique associative importante dans le domaine culturel qui s'appuie majoritairement sur du bénévolat, mais est également pourvoyeuse d'emplois et contribue à la dynamique du territoire. L'offre culturelle doit être mieux valorisée et plus accessible à l'ensemble de la population.</p> <p>ÉVOQUÉ EN ATELIER « l'accès à la culture doit être une responsabilité partagée, par les collectivités, les acteurs culturels, les citoyens et il est important d'insister ici aussi sur le lien intergénérationnel dans ses actions culturelles... ».</p>
Objectifs	<p>Relance économique ++ Transition écologique + Cohésion sociale +++</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'inscription des droits culturels (loi Notre) dans les projets culturels (identité, diversité culturelle des personnes...) - Développer l'habitabilité du territoire en s'appuyant sur l'identité (paysages, patrimoine...) et les ressources existantes (associations, initiatives locales...) à valoriser - Développer des projets culturels intersectoriels (en lien avec d'autres secteurs d'activités : environnement, santé, social, forêt...) - Favoriser le bien-être de tous et le « vivre ensemble » (lien social, échanges intergénérationnels...) - Soutenir l'emploi culturel et l'ingénierie, - Besoin de coordination et de communication – développer l'échange de pratiques et de savoir-faire, - Besoin d'un diagnostic culturel de territoire (réactualiser le diagnostic culturel de 2017) - Projet de coordination du label VPAH à l'échelle du PETR : projet art et histoire et histoire des arts - Formation des élus à la culture, convention territoriale avec la DRAC à l'échelle PETR Grand Quercy - Accompagner les projets culturels de territoire - Préserver et valoriser les patrimoines matériel, immatériel, naturel : études et inventaires, actions de sensibilisation, d'interprétation et de découverte, expositions... - Soutenir et accompagner les projets structurants d'équipements culturels - le transfert d'équipements culturels (écoles de musique...), les projets culturels itinérants et numériques (adhésion bibliothèque numérique) ...
Projets Pré-identifiés	<p>Musée de la Résistance (Grand Cahors), Grand projet Ensemble Cathédrale (Grand Cahors), Programmation Scène d'Anglars et itinérance (CCVLV), Pôle culturel et associatif « santamaria » (Prayssac CCVLV), Conservatoire de musique et danse rurale – Dispositif Micro-folies (CCCS), Projets de tiers-lieux culturels (ex. Fabrique francophone à Cahors / friche agri-culturelle à Lalbenque...), Extension Cinéma (Prayssac-CCVLV), Réhabilitation d'un local commercial en centre culturel associatif (Castelnau-Montratier) Réhabilitation</p>

	de l'espace animation (Montcuq), Centre d'exposition Les amis maison Jacobs (Castelnau-Montratier)
Maîtrise d'ouvrage	EPCIs, communes, acteurs publics ou privés,
Articulation Avec les autres programmes	CPER, Projet de territoire du PETR Grand Quercy et Stratégie du GAL Grand Quercy, SCOT des EPCI, PCAET et CFT, Contrat territorial Occitanie, SRADET, PVD, Action cœur de ville, Contrats Bourgs-centre, dispositifs DRAC Occitanie
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets - - coopération - partenariats - impacts : sur les personnes (nombre de personnes touchées sur la durée...), sur le développement durable du territoire (transition écologique...)

Mesure 11 : Pratique sportive et équipements de loisirs

Contexte/ enjeux	<p>Le territoire propose 836 équipements sportifs et de loisirs (9 équipements pour 1 000 habitants, ce qui est supérieur à la moyenne régionale) et compte 24 licenciés sportifs pour 100 habitants en 2016 ce qui est proche de la moyenne régionale.</p> <p>ÉVOQUÉ EN ATELIER « Soutenir le développement d'activités inclusives participants à l'accueil des habitants, aux rencontres, mais aussi au civisme et à l'éducation à l'environnement. »</p>
Objectifs	<p>Relance économique + Transition écologique + Cohésion sociale +++</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement d'une offre variée d'équipements sportifs et de loisirs par un maillage équilibré du territoire - accompagnement des projets structurants autour des loisirs et du lien social - animatrice en soutien des associations, - développement sport santé - Réflexion sur l'accès des sportifs de pleine nature aux espaces naturels (risque de conflits d'usages entre randonneurs / VTT / accrobranche / chasseurs...) - Aménagement des sentiers pédestres et culturels communaux
Projets Pré-identifiés	<p>Création d'un skate parc (Cahors), Parcours Santé (Cahors), Développement sport Santé (CCCLM), Complexe Sportif P. ILBERT (Grand Cahors), Rénovation Piscine intercommunale (CCQBouriane), Projet Grimpe – Falaises d'ALBAS (CCVLV), Création de city parc communaux, Halle de sport de Salviac (CCCS), Pistes cyclables (CCCS), Pôle Athlètes de haut niveau, Accès aux locaux sportifs « Plaine d'aire de grands jeux du Moussur » (Castelnau), Projet rénovation tobogan de la Piscine intercommunale (CCQBlanc), Rénovation de la piscine découverte (Luzech CCVLV), Parcours de santé (Praysac CCVLV)</p>
Maîtrise d'ouvrage	<p>EPCIs, communes, acteurs publics ou privés</p>
Articulation Avec les autres programmes	<p>CPER, Projet de territoire du PETR Grand Quercy et Stratégie du GAL Grand Quercy, SCOT des EPCI, PCAET et CFT, Contrat territorial Occitanie, SRADDET, PVD, Action cœur de ville, Contrats Bourgs-centre</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets

Mesure 12 : Favoriser le lien intergénérationnel et le "bien vieillir" sur le territoire

Contexte/ enjeux	<p>Le territoire du Grand Quercy est composé d'une population vieillissante. La part des plus de 75 ans et plus ne cesse d'augmenter et représente 14% de la population en 2017. Cette évolution est supérieure à la moyenne nationale.</p> <p>Au regard de l'évolution de ces dernières années, les séniors ont tendance à « peser » davantage dans la population totale.</p> <p>ÉVOQUÉ EN ATELIER « Le lien intergénérationnel est un enjeu en termes d'aménagement, il faudrait par exemple réfléchir à associer et construire l'EHPAD et la crèche sur un même lieu. Le lien social est ressorti comme une thématique nécessaire afin d'accroître l'attractivité du territoire, renforcer sa cohésion et ses singularités. Le lien social pourrait passer par l'école en faisant participer les personnes âgées au rythme scolaire via l'association « lire et faire relire », par le Pédibus (des adultes qui accompagnent les enfants à l'école), la création d'un Fab Lab pour transmettre et échanger sur des savoir-faire, s'appuyer sur le réseau associatif existant, des activités accessibles à tous ».</p>
Objectifs	<p>Relance économique ++ Transition écologique + Cohésion sociale +++</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement de l'habitat participatif - les lieux dédiés à la jeunesse. - le vieillissement et l'adaptation au handicap est un sujet à part entière, que nous avons abordé sur la question des compétences, mais qui s'intègre également dans cette mesure. - Favoriser les actions qui privilégient la notion d'intergénérationnalité - Proposer des réponses adaptées pour les personnes âgées (notamment en termes de logement, de services) - Développer l'aller vers en direction des personnes âgées - L'habitat inclusif des séniors comme alternative à la vie à domicile et en établissement - Requalification et Construction EHPAD
Projets Pré-identifiés	<p>Restructuration de la résidence d'Olt (Cahors), Projet intergénérationnel îlot du lavoir (Grand Cahors), Projet « habiter autrement » (Le Vigan), Projet des Cordeliers, « EHPAD de demain » (Hôpital de Gourdon), Requalification EHPAD de Cazals (logement foyer – résidence autonomie), Construction EHPAD de Salviac (friche – projet handicap), Rénovation de l'EHPAD (Luzech CCVLV), Rénovation EHPAD et de la résidence FLORALIE (Prayssac CCVLV), Projets d'habitat partagé Âges et Vie pour les séniors autonomes à Montcuq et Castelnau-Montratier</p>
Maîtrise d'ouvrage	<p>EPCIs, communes, acteurs publics ou privés</p>
Articulation Avec les autres programmes	<p>CPER, Projet de territoire du PETR Grand Quercy et Stratégie du GAL Grand Quercy, SCOT des EPCI, PCAET et CFT, Contrat territorial Occitanie, SRADDET, PVD, Action cœur de ville, Contrats Bourgs-centre</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets -

Mesure 13 : Faciliter l'accueil, l'intégration de nouveaux arrivants

Contexte/ enjeux	<p>L'accueil de nouveaux arrivants, en particulier des familles, est une priorité. Avec 34 habitants au km² le territoire est peu dense et l'évolution de la population est stable voire légèrement négative sur la période 2012-2017. Par rapport à la moyenne nationale, les familles avec enfant(s) sont moins présentes sur le territoire (19% contre 24% à l'échelle nationale).</p> <p>ÉVOQUÉ EN ATELIER « l'accueil, le lien social et l'intégration peuvent être abordés sous l'angle des festivités, du travail sur l'identité et par le travail du département sur les réseaux d'accueil de nouveaux arrivants, dans lequel les EPCI du territoire s'impliquent depuis quelques années (réseau Oh My Lot de Marketing Territorial) »</p>
Objectifs	<p>Relance économique ++ Transition écologique / Cohésion sociale +++</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'implication et la citoyenneté (tiers-lieux...) - Communication des évènements sur le territoire et information aux personnes - Accueil des internes en médecine - Maintien de la cohésion sociale - Parrainage des nouveaux arrivants pour développer le sentiment d'appartenance à un territoire - Cérémonie d'accueil en mairie avec box de bienvenue (livret d'accueil + échantillons de produits locaux) - Visites d'accueil pour découvrir le patrimoine naturel des communes - Prise en compte de la problématique de l'accueil des publics en grande précarité (Plan Pauvreté...), de l'asile et de l'intégration des réfugiés.
Projets Pré-identifiés	<p>Participation « OH MY LOT » (CCCLM, Grand Cahors, CCQBouriane, PNRCQ, CCVLV, Quercy Blanc, CCPLL, CCCS), Projet EMCA (CCQBlanc), Projet de distribution de « Lot Bag » pour les nouveaux arrivants suivis par le réseau « Oh my Lot ! »</p>
Maîtrise d'ouvrage	<p>EPCIs, communes, acteurs publics ou privés</p>
Articulation Avec les autres programmes	<p>CPER, Projet de territoire du PETR Grand Quercy et Stratégie du GAL Grand Quercy, SCOT des EPCI, PCAET et CFT, Contrat territorial Occitanie, SRADDET, PVD, Action cœur de ville, Contrats Bourgs-centre</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets

AXE 5. Faire de l'environnement un vecteur d'attractivité et de lien social

Mesure 14 : Éducation à l'environnement /sensibilisation au développement durable

Contexte/ enjeux	<p>La sensibilisation des populations aux enjeux de la transition écologique (et en particulier les jeunes) est un enjeu pour le territoire du Grand Quercy qui a de nombreuses marges de progrès sur les mobilités douces, les consommations énergétiques et la préservation des ressources.</p> <p>ÉVOQUÉ EN ATELIER « Le lien social est une thématique nécessaire pour accroître l'attractivité du territoire, renforcer sa cohésion et ses singularités. Le lien social pourrait passer par la création de chantiers pour réhabiliter les sentiers communaux, de remise en état de petits patrimoines dont l'objectif est de créer un moment de sensibilisation à l'environnement, citoyenneté, lien social/intergénérationnel. »</p>
Objectifs	<p>Relance économique + Transition écologique +++ Cohésion sociale ++</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former notre jeunesse aux enjeux du territoire en transition écologique - Sensibiliser et informer sur les enjeux environnementaux du territoire - Selon l'orientation du PNR : « accompagnement et sensibilisation des acteurs aux logiques et aux pratiques du développement durable ». - mise en place de programmes d'animations en faveur de la préservation de la biodiversité et l'éducation à l'environnement et au développement durable - Développement des espaces de vie sociale (jardins partagés) - Sensibilisation et formation des élus du territoire
Projets Pré-identifiés	<p>Maison de la Nature (CCCS) : suites du projet, Projet Agora (Agriculture urbaine) et forêt urbaine à Cahors, Projets des jardins-paysages sur le territoire, Projet Jardins partagés (MJC Gourdon), Projets « Jardins Extraordinaires » (Gourdon), Projet réaménagement Parc St-Exupéry (Prayssac CCVLV)</p>
Maîtrise d'ouvrage	<p>EPCIs, communes, acteurs publics ou privés</p>
Articulation Avec les autres programmes	<p>CPER, Projet de territoire du PETER Grand Quercy et Stratégie du GAL Grand Quercy, SCOT des EPCI, PCAET et CFT, Contrat territorial Occitanie, SRADDET, PVD, Action cœur de ville, Contrats Bourgs-centre</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets

Mesure 15 : Préserver l'environnement, notamment la biodiversité, les espaces naturels et les paysages

Contexte/ enjeux	<p>Le territoire est couvert à 40% par des réservoirs écologiques et la présence d'Espaces Naturels Sensibles. Le territoire est soumis aux risques d'inondations, aux mouvements de terrains et aux incendies de forêts.</p> <p>Le territoire est menacé par la fermeture des paysages et l'embroussaillage avec des risques d'incendies.</p> <p>Le réchauffement climatique apporte des sécheresses et des canicules estivales ainsi que des températures plus douces ce qui engendre des risques à termes très important sur le territoire.</p> <p>ÉVOQUÉ EN ATELIER les participants se sont exprimés sur la question du maintien de la qualité des paysages, sur la création d'espaces d'expansion pour l'eau et la préservation de la biodiversité, mener des actions de sensibilisation auprès de la population, de recensement de la biodiversité/eau et l'adaptation de l'installation des énergies renouvelables en cohérence avec le paysage.</p>
Objectifs	<p>Relance économique + Transition écologique +++ Cohésion sociale ++</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver et valoriser le cadre paysager et l'environnement naturel de qualité qui constituent des atouts pour l'attrait touristique du territoire, sa richesse écologique et sa qualité de vie. - Favoriser le stockage carbone dans les sols, Favoriser le développement bas carbone du territoire, - actions de communication, de promotion et de coordination - amélioration de la gestion des activités industrielles impactant les paysages - préserver et revaloriser les centres anciens (hors PVD et BC) - Identification des espaces à fort enjeux environnementaux - Maintenir la présence de la nature en ville pour lutter contre le réchauffement climatique (gestion raisonnée des espaces verts, privilégier les espèces végétales endémiques et à faible consommation en eau...). Favoriser les actions écoresponsables et citoyennes (récupération d'eau de pluie, déchets...) - Promotion des opérations de desimperméabilisation, traitement des friches économiques et touristiques
Projets Pré-identifiés	<p>Sentier d'interprétation du petit patrimoine (CCQBouriane), Plan paysage en lien avec charte forestière PETR (CCCLM), PCAET (CCCLM, CCPLL, CAGC), Centre d'interprétation environnemental lié au projet Boussole (Albas)</p>
Maîtrise d'ouvrage	<p>EPCIs, communes, acteurs publics ou privés</p>
Articulation Avec les autres programmes	<p>CPER, Projet de territoire du PETR Grand Quercy et Stratégie du GAL Grand Quercy, SCOT des EPCI, PCAET et CFT, Contrat territorial Occitanie, SRADDET, PVD, Action cœur de ville, Contrats Bourgs-centre</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets

ORIENTATION 3. Conforter le maillage territorial par des équipements et services structurants

AXE 6. Pouvoir habiter et vivre dans des villes et des logements adaptés aux attentes actuelles et économes en énergie

Mesure 16 : Aménagements urbains durables nécessaire à la vie économique & sociale des cœurs de ville et villages

Contexte/ enjeux	<p>Le département du Lot a un parc de logement dominé par un DPE d'indice D et E. 82,8% des logements sont « énergivores » (indice D,E,F,G) contre 72,7% au niveau régional. En 2014, 8,2 % des logements du parc privé sont considérés comme potentiellement indignes.</p> <p>ÉVOQUÉ EN ATELIER « Le parc de logements actuel n'est pas suffisamment adapté aux familles. (Ex : avoir un espace vert ou une terrasse) Les porteurs de projets, bailleurs sociaux n'ont pas la maîtrise du foncier. Pour que les logements soient adaptés il faudrait utiliser le droit de préemption pour recourir à la démolition dans un vieux centre-bourg ou dans un secteur sauvegardé ou recourir à un changement de destination. Pour mener des actions afin de résorber la problématique de l'habitat il est nécessaire d'avoir une ressource mutualisée pour l'administratif et l'ingénierie. (Ex : des services administratifs à disposition des petites communes). »</p>
Objectifs	<p>Relance économique ++ Transition écologique ++ Cohésion sociale ++</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'étalement urbain, en agissant notamment sur les friches et le comblement des dents creuses. Démarrer par une phase d'identification de ce potentiel foncier et immobilier - Projets urbains stratégiques : entrée de ville/village, places centrales, artère principale. Avec réflexion à porter sur la conception durable et exemplaire de ces espaces (exemples : approches paysagère, risque inondation et perméabilisation, matériaux utilisés, place du végétal) - Renouvellement ou création d'équipements publics exemplaires et démonstrateurs - Programme Petites Villes de demain / Bourgs-Centres/ action Cœur de ville/quartiers prioritaires (QPV), Contrat de ville
Projets Pré-identifiés	<p>Grand Projet Étude tranche 2 Pont Valentré/Pont des remparts (Grand Cahors), Grand Projet Ensemble Cathédrale/Place CHAPOU (Grand Cahors), Actions dans le cadre d'ACV (Grand Cahors), Mise en accessibilité Pont Valentré (Grand Cahors), Fabrique Prospective (ANCT-Grand Cahors) Entrée de ville Sud de Gourdon, Centre des Cordeliers, Projet des fontaines et des berges du Lot/cœur de village (Albas), Requalification grand rue, place de la truffière sur Puy l'évêque (PVD), requalification place du canal et rues adjacentes sur Luzech (PVD), requalification de la place de la liberté, d'Istrie, du 11 novembre et de la rd 811 sur Prayssac (PVD)</p>
Maîtrise d'ouvrage	EPCIs, communes, acteurs publics ou privés
Articulation Avec les autres programmes	CPER, Projet de territoire du PETR Grand Quercy et Stratégie du GAL Grand Quercy, SCOT des EPCI, PCAET et CFT, Contrat territorial Occitanie, SRADDET, PVD, Action cœur de ville, Contrats Bourgs-centre
Indicateurs	- Nombre de projets

Mesure 17 : Améliorer les économies d'énergies au sein des villes et villages du territoire

Contexte/ enjeux	<p>Le territoire du Grand Quercy génère une consommation majoritaire de produits fossiles : 61% dont 52% en produits pétroliers et 9% de gaz. Les produits pétroliers sont utilisés dans le secteur des transports ainsi que pour le chauffage des logements au fioul. C'est pourquoi les premiers postes de consommation énergétique sont le résidentiel avec 38% et le transport si on combine celui des personnes et marchandises (43%)</p> <p>ÉVOQUÉ EN ATELIER « La transition énergétique est un enjeu majeur du Grand Quercy, réduction des émissions de GES, démarche MDE (Maîtrise de la demande en électricité) pour diminuer la vulnérabilité du territoire. Enjeu social et économique. Il faudrait inscrire les EnR et gérer leurs installations au travers du PLU, et adapter le type d'énergie renouvelable en fonction du territoire (solaire, thermique, hydraulique) ... ».</p>
Objectifs	<p>Relance économique + Transition écologique +++ Cohésion sociale ++</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter le type d'énergie renouvelable en fonction du territoire (solaire, thermique, hydraulique...) - Favoriser la performance énergétique du bâti, construire des solutions innovantes adaptées au bâti ancien en termes de rénovation énergétique (ENERPAT...) - Réduire les consommations énergétiques des collectivités et des équipements publics (chaudières...) - Soutenir les démarches collectives d'économie d'énergies, de protection de l'environnement et de lutte contre la précarité énergétique - Actualiser les bilans carbone par EPCI et identifier des leviers de diminution des GES - Mettre en place l'outil de suivi et d'évaluation des politiques de transition énergétique - appui aux projets faisant appel à l'implication citoyenne - Formation artisans sur l'adaptation du bâti
Projets Pré-identifiés	<p>PCAET en lien charte forestière du PETER (CCCLM), Développement de l'outil de suivi des actions (PETER), Diagnostic Bâtiments publics installation PV (CCQBouriane), Projet Rénovation école Daniel ROQUES / Livernery (Gourdon), Rénovation éclairage public (Gourdon), Suppressions chaudières fioul (CCCS), Bâtiments photovoltaïques (atelier – musée vieilles mécaniques - CCCS), PCAET Grand Cahors, Production d'énergie en coopérative E.R. (Mauroux, Lacapelle CCVLV), poursuite et déploiement du programme ENREPAT (Grand Cahors)</p>
Maîtrise d'ouvrage	<p>EPCIs, communes, acteurs publics ou privés</p>
Articulation Avec les autres programmes	<p>CPER, Projet de territoire du PETER Grand Quercy et Stratégie du GAL Grand Quercy, SCOT des EPCI, PCAET et CFT, Contrat territorial Occitanie, SRADDET, PVD, Action cœur de ville, Contrats Bourgs-centre</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets -

Mesure 18 : Adaptation du parc de logement, Améliorer la qualité des logements et leurs performance énergétique

Contexte/ enjeux	<p>Plus de 40% des logements ont été construits avant la première réglementation thermique. La consommation moyenne de chauffage résidentiel par habitant est très élevée par rapport à celle de la région puisqu'elle s'élève à 7 MWh/hab contre 4,3 MWh/hab en Occitanie.</p> <p>ÉVOQUÉ EN ATELIER « L'adaptation des logements ne doit pas se limiter à la rénovation énergétique et thermique, mais prendre aussi en compte les nouveaux usages, le confort, ... »</p>
Objectifs	<p>Relance économique ++ Transition écologique ++ Cohésion sociale ++</p> <ul style="list-style-type: none"> - GROL - OPAH, OPAH-RU, OPAH multisites et PIG intercommunaux - Mutualisation des ressources pour l'administratif et l'ingénierie sur la problématique de l'habitat - nouveaux usages, confort d'été, fusion de locaux - développer l'offre en logement (saisonniers...) - potentiel économique lié à l'adaptation des logements - Améliorer la qualité des logements et leurs performance énergétique - accompagnement pour la production de logements sociaux financièrement abordables. - Formation des artisans, Communication - Plan départemental d'action sur l'hébergement et le logement des personnes défavorisées(PDALHPD).
Projets Pré-identifiés	<p>OPAH RU/ OPAH/PIG (CCQBouriane), Ecobarri, Hameaux légers (PNRCQ), OPAH RU Multisite/OPAH/PIG (Grand Cahors), OPAH – RU / PVD Cazals et Salviac (CCCS), OPAH – Multisite hors PVD (CCCS), OPAH – PVD (CCQBlanc), OPAH -RU pour PVD, OPAH- multisites pour quelques petites communes et PIG pour reste territoire (CCVLV)</p>
Maîtrise d'ouvrage	<p>EPCIs, communes, acteurs publics ou privés</p>
Articulation Avec les autres programmes	<p>CPER, Projet de territoire du PETR Grand Quercy et Stratégie du GAL Grand Quercy, SCOT des EPCI, PCAET et CFT, Contrat territorial Occitanie, SRADDET, PVD, Action cœur de ville, Contrats Bourgs-centre</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets

Mesure 19 : Répondre aux enjeux liés à l'eau et aux déchets

Contexte/ enjeux	<p>Avec 669kg/hab/an, le département du Lot fait partie des territoires qui produisent le plus de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant (620kg/hab à l'échelle régionale). En revanche avec 130 kg par an de déchets recyclables contre 109 kg/hab selon la moyenne nationale. Les habitants du Lot recyclent plus qu'à l'échelle nationale</p> <p>ÉVOQUÉ EN ATELIER « les participants ont évoqué le maintien de la qualité de l'eau et de l'air, l'accompagnement de pratiques plus respectueuse de l'environnement et la réduction des ordures ménagères à la source »</p>
Objectifs	<p>Relance économique + Transition écologique +++ Cohésion sociale +</p> <p>Enjeux liés à l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien et augmentation de la qualité de l'eau - Sécurisation de la quantité disponible en eau : <ul style="list-style-type: none"> - agir sur les fuites, la diminution des fuites sur les réseaux AEP est un enjeu fort, l'action « Programme de rénovation du réseau AEP » pourrait être étendue à l'ensemble des gestionnaires AEP du territoire avec une action du type « élaboration des programmes pluriannuels de renouvellement des réseaux AEP sur la base d'un schéma directeur d'AEP » - augmentation capacités de stockage - Favoriser la sobriété dans la consommation d'eau - Préventions des inondations - recréer des espaces d'expansion pour l'eau... <p>Enjeux liés aux déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur la diminution de la production des déchets et sur le tri à la source - accompagnement des changements de pratiques des habitants, des entreprises et des collectivités
Projets Pré-identifiés	<p>Usine de filtration de l'eau (Grand Cahors), PAPI Entrée Sud (Grand Cahors), Développement des gestes de tri au sein de l'administration (CCQBouriane), Réutilisation des matériaux de voirie sur place (CCQBouriane), Communication auprès des industriels et des particuliers pour la réduction des déchets en amont, Tourisme zéro déchets (CCCLM), Programme de rénovation du réseau AEP, Réflexion déchets alimentaires /Déchets verts (CCVLV), Projet Ressourcerie (Montcuq)</p>
Maîtrise d'ouvrage	<p>EPCIs, communes, acteurs publics ou privés</p>
Articulation Avec les autres programmes	<p>CPER, Projet de territoire du PETR Grand Quercy et Stratégie du GAL Grand Quercy, SCOT des EPCI, PCAET et CFT, Contrat territorial Occitanie, SRADDET, PVD, Action cœur de ville, Contrats Bourgs-centre</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets

AXE 7. Développer l'accessibilité physique et numérique du territoire

Mesure 20 : Déployer des solutions de mobilités inter et intra territoriales

Contexte/ enjeux	<p>En 2018, 81,2 % des actifs se déplacent en voiture pour se rendre sur le lieu de travail. Des services de transport à la demande ont été mis en place mais ces derniers sont sous-utilisés. Seulement 30 km de linéaires cyclables ont été aménagés sur l'ensemble du territoire.</p> <p>ÉVOQUÉ EN ATELIER « les participants se sont exprimés sur la question du développement des déplacements doux, des plateformes multimodales »</p>
Objectifs	<p>Relance économique + Transition écologique +++ Cohésion sociale +++</p> <ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures de mobilités douces : vélo route, voies vertes, pistes cyclables et interconnexion de ces réseaux de déplacement - Appui au covoiturage et aux transports mutualisés : aires, outils de mise en relation, autopartage - services « sur mesures » adaptés au caractère rural et peu dense du territoire : transport à la demande, micro-navettes, véhicules électriques mis à disposition des habitants - Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) ou inter administrations (PDIA) - soutenir le développement des véhicules électriques : bornes, aides à l'achat, journées de sensibilisations - Développement de drives et de services ambulants en direction des publics peu mobiles - intermodalité : soutien des projets d'investissement des collectivités, liaison avec la LGV - Mobilités sociales - Rénovation et modernisation ligne POLT - Navigabilité
Projets Pré-identifiés	<p>Grand projet Voie verte (Syndicat Mixte des voies verte du Lot), Maillage, raccordement et interconnexion des itinéraires de mobilité douce avec les Voies verte départementales (CCVLV, Grand Cahors), Plateformes multimodales avec autopartage (PVD, Grand Cahors...), Plan Vélo (Grand Cahors), Équipement pôle multimodal (CCQBouriane), Plans mobilités douces PVD et zones d'aménagement Quercy Blanc, Création d'un tiers lieu dans les locaux de l'ancienne école (Montcabrier CCVLV), Réflexion sur la mise en place de transport à la demande (CCVLV)</p>
Maîtrise d'ouvrage	EPCIs, communes, acteurs publics ou privés
Articulation Avec les autres programmes	CPER, Projet de territoire du PETR Grand Quercy et Stratégie du GAL Grand Quercy, SCOT des EPCI, PCAET et CFT, Contrat territorial Occitanie, SRADDET, PVD, Action cœur de ville, Contrats Bourgs-centre
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets

Mesure 21 : Desserte et vie numérique

Contexte/ enjeux	<p>Le département du Lot a mis en place un syndicat mixte d'aménagement numérique pour apporter un haut débit de qualité. En 2020, 46,4% des logements et locaux à usage professionnels sont raccordables à la fibre optique (contre 11,9% en 2019). Cette part est légèrement plus importante que sur certains territoires voisins (ex : CRTE Ouest Aveyron 41%). Toutefois, les communes situées au Nord de la ville de Cahors et celles situées à l'Est ne sont pas encore raccordées à la fibre optique.</p> <p>ÉVOQUÉ EN ATELIER « La formation avec des tiers lieux implantés sur des pôles intermédiaires/déconcentrés peut permettre de repositionner les activités de service en dehors de la ville centre. »</p>
Objectifs	<p>Relance économique ++ Transition écologique Cohésion sociale ++</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achèvement du déploiement de la fibre optique et finalisation de l'amélioration prévue de la desserte numérique - Coworking, Fab Lab, actions en faveur du télétravail en lien avec les mesures liées au développement économique - médiation numérique, accompagnement des publics, e-inclusion - e-services publics (démarches en ligne sur les sites de l'intercommunalité pour la dématérialisation ou le dépôt de dossier ou encore la réservation de services) - Renforcer l'attractivité du territoire par le soutien à l'installation de point WIFI dans les bourgs-centres et dans les lieux touristiques majeurs - Favoriser la mise en place de stratégies numériques touristiques, économiques, culturelles... - Réflexion sur l'amélioration des réseaux de téléphonie mobile - Accompagnement des collectivités pour la mise en œuvre des obligations de dématérialisation
Projets Pré-identifiés	<p>Projet Maillage espaces numériques secondaires (CCVLV), Projet Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme et liaisons, (CCQBlanc, CCPLL), Mise en œuvre de l'application « Intramuros » (CCQBlanc)</p>
Maîtrise d'ouvrage	<p>EPCIs, communes, acteurs publics ou privés</p>
Articulation Avec les autres programmes	<p>CPER, Projet de territoire du PETR Grand Quercy et Stratégie du GAL Grand Quercy, SCOT des EPCI, PCAET et CFT, Contrat territorial Occitanie, SRADDET, PVD, Action cœur de ville, Contrats Bourgs-centre</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets



Annexe 3 – Maquette financière 2021

Cette annexe regroupera la maquette financière validée en comité des financeurs du 3 décembre 2021 complétée des dossiers Franc Relance 2020 et 2021.

MAQUETTE FINANCIERE 2021 PETR GRAND QUERCY

Axe	Intitulé sommaire	Localisation	HT	DETR	Subventions Etat				Total	%
					DSIL Thématique	DSIL Ex contrat de ruralité et CRTI	FNADT	AUTRES		
Accompagner le développement des filières économiques dont les commerces	Aménagement zone économique	Villesèque	119 209 €	41 723 €	0 €	0 €	0 €	0 €	41 723 €	35,00 %
	Aménagement tranche 2 zones d'activité	Sauzet	166 056 €	58 120 €	0 €	0 €	0 €	0 €	58 120 €	35,00 %
	Acquisition et rénovation du relais du C&ou (commerce logement)	Montfaucon	407 160 €	80 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	80 000 €	19,65 %
Conforter le développement des Bourgs-Centres, et les centralités	Réhabilitation de l'ancien donjon et aménagement du parvis de la mairie	Albas	692 425 €	179 843 €	0 €	0 €	0 €	0 €	179 843 €	25,97 %
	Aménagement de la place de la truifère	Puy l'Evêque	18 893 €	5 668 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 668 €	30,00 %
	Aménagement des espaces publics en centre bourg	Labastide Murat	21 850 €	10 738 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 738 €	49,14 %
	Aménagement des espaces publics du bourg: amphithéâtre et salle du castrum	Labenque	18 891 €	6 612 €	0 €	0 €	0 €	8 123 €	14 735 €	78,00 %
	Aménagement d'un espace de stationnement Multimodal Paysager	Salvaic	336 880 €	117 908 €	0 €	0 €	0 €	0 €	117 908 €	35,00 %
	Rénovation et aménagement de la halle	Salvaic	59 842 €	17 953 €	0 €	0 €	0 €	0 €	17 953 €	30,00 %
	Aménagements qualitatifs et sécuritaires de la Place de la Fraternelle	Lherm	456 356 €	158 879 €	0 €	0 €	0 €	8 123 €	167 002 €	36,59 %
	Requalification entrée ville sud-ouest Gourdon et son accueil commercial	Grézels	27 662 €	8 299 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 299 €	30,00 %
	Aménagement et sécurisation du foirail	CC Quercy Bouriane	77 000 €	23 100 €	0 €	0 €	0 €	0 €	23 100 €	30,00 %
	Achat et aménagement d'un logement social	Montcabrier	883 272 €	0 €	0 €	0 €	470 000 €	0 €	470 000 €	53,21 %
Qualifier les espaces publics et soutenir les politiques d'habitat/logement	Réhabilitation en logement de l'ancienne école	Pern	74 663 €	22 399 €	0 €	0 €	0 €	0 €	22 399 €	30,00 %
	Aménagement et sécurisation du bourg	Pern	174 875 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	50 000 €	28,59 %
	Aménagement des espaces publics en centre bourg	St Paul Flaugnac	117 300 €	35 190 €	0 €	0 €	0 €	0 €	35 190 €	30,00 %
	Réhabilitation 5 logements à l'ancienne gendarmerie	Gindou	357 072 €	107 121 €	0 €	0 €	0 €	0 €	107 121 €	30,00 %
	Acquisition et réhabilitation d'une maison d'habitation pour location	Montclera	516 405 €	154 922 €	0 €	0 €	0 €	0 €	154 922 €	30,00 %
Aménagement des espaces publics en centre bourg	Acquisition et réhabilitation d'une maison d'habitation pour location	St Germain du Bel Air	680 691 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	50 000 €	7,35 %
	Aménagement des espaces publics en centre bourg	Saint Projet	116 708 €	34 928 €	0 €	0 €	0 €	0 €	34 928 €	29,93 %
	Aménagement des espaces publics en centre bourg	Cœur de Causse	18 891 €	6 612 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 612 €	35,00 %
			3 044 539 €	492 571 €	0 €	470 000 €	0 €	962 571 €	31,62 %	

Conforter les services à la population (petite enfance, jeunesse, sports, santé, culture, salle associative...)	Extension de la mairie et aménagement de ses abords	Aujols	180 742 €	45 185 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	45 185 €	25,00 %	
	Construction d'un pôle multi-activités à Escalzuets	Escalzuets	100 453 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	40 000 €	39,82 %	
	Construction d'une école dans le cadre d'un regroupement scolaire	Cressanac-Sarrazac	2 425 993 €	0 €	0 €	0 €	940 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	940 000 €	38,75 %	
	Rénovation énergétique des médiathèques intercommunales de Montcuq-en-Quercy-Blanc et Castelhan-Montrater-Sainte-Ahuzie	Montcuq-en-Quercy-Blanc et Castelhan-Montrater-Sainte-Ahuzie	98 426 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	29 647 €	29 647 €	30,12 %					
	Réhabilitation de l'ancienne supérette en espace associatif culturel	Castelhan Montrater Ste Ahuzie	827 217 €	323 297 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	323 297 €	39,08 %	
	Réhabilitation aire de jeux pour enfants	Parnac	39 652 €	11 896 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	11 896 €	30,00 %	
	Modernisation, aménagement et extension du cinéma "Louis Malle"	Prayssac	1 417 846 €	600 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	600 000 €	42,32 %	
	Transformation du terrain de tennis en plateau sportif	Sérignac	47 931 €	14 379 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	23 965 €	38 344 €	80,00 %					
	Réhabilitation d'une grange en salle polyvalente	Les Arques	459 577 €	137 873 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	137 873 €	30,00 %	
	Transformation de l'ancienne école en pôle de santé	Vire sur Lot	215 536 €	0 €	0 €	129 322 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	129 322 €	60,00 %	
	Transformation local communal en hall ouvert et rénovation grange associative	Pechs du vers	134 162 €	40 249 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	40 249 €	30,00 %	
	Aménagement d'une aire multipports sur la plaine de loisir	Salvac	47 996 €	14 399 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	14 399 €	30,00 %	
	Crèche	Lhospitalat	925 673 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 %	
	Aménagement de locaux pour un espace France service	CC Lalbenque	62 179 €	24 872 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	24 872 €	40,00 %	
	Développer les filières agricoles (dont filière bois), agroalimentaires, circuits courts et alimentation	Rénovation, mise aux normes et restructuration du camping municipal	Crevières	6 983 383 €	1 252 150 €	129 322 €	940 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	53 612 €	2 375 084 €	34,01 %
				31 757 €	7 939 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 939 €	25,00 %
	Soutenir la culture et valoriser le patrimoine			31 757 €	7 939 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 939 €	25,00 %
			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 %	

	Acquisition-démolition d'un bâtiment (PAP)	Cahors	577 445 €	0 €	0 €	0 €	288 723 €	288 723 €	50,00 %
	Installation des leds 1ère tranche	Cahors	1 369 344 €	0 €	0 €	630 000 €	0 €	630 000 €	46,01 %
	Programme de rénovation groupe scolaire Jean Calvet	Cahors	1 871 362 €	0 €	935 681 €	0 €	0 €	935 681 €	50,00 %
	Programme de rénovation de l'ASLH de la croix de fer	Cahors	939 101 €	0 €	657 371 €	0 €	0 €	657 371 €	70,00 %
	Programme de rénovation d'énergies pour le groupe scolaire Pierre Loti	CA Grand Cahors	1 564 266 €	0 €	451 000 €	0 €	0 €	451 000 €	28,83 %
	Rénovation énergétique de l'école	Nuzéjouls	44 500 €	17 798 €	0 €	0 €	0 €	17 798 €	40,00 %
	Rénovation énergétique de la salle polyvalente affectée au centre de loisirs	Lacapelle Cabanac	219 600 €	0 €	175 680 €	0 €	0 €	175 680 €	80,00 %
	Amélioration performance énergétique de la mairie	Saint Vincent Rives d'Olt	47 813 €	0 €	28 688 €	0 €	0 €	28 688 €	60,00 %
	Rénovation énergétique de l'école communale	Pern	32 845 €	0 €	26 276 €	0 €	0 €	26 276 €	80,00 %
	Rénovation énergétique de l'école communale	Arcambal	492 069 €	0 €	350 894 €	0 €	0 €	350 894 €	71,31 %
	Mise en place brises soleil orientable à l'école	Pechis du vers	8 084 €	0 €	6 467 €	0 €	0 €	6 467 €	80,00 %
	Rénovation énergétique groupe scolaire Daniel Roques	Pradines	438 870 €	0 €	0 €	300 025 €	0 €	300 025 €	68,36 %
	Restructuration et rénovation énergétique gymnase Louis Delpech	Gourdon	55 312 €	0 €	33 187 €	0 €	0 €	33 187 €	60,00 %
	Rénovation énergétique collège de prayssac	Prayssac	358 755 €	0 €	287 004 €	0 €	0 €	287 004 €	80,00 %
	Rénovation énergétique archives départementales	Cahors	1 790 000 €	0 €	839 200 €	0 €	0 €	839 200 €	46,88 %
	Programme de rénovation énergétique du Théâtre municipal	Cahors	388 710 €	0 €	233 226 €	0 €	0 €	233 226 €	60,00 %
	Travaux de rénovation énergétique de la mairie	Lhopitalat	32 524 €	9 757 €	0 €	0 €	0 €	9 757 €	30,00 %
	Rénovation énergétique de la salle polyvalente affectée au centre de loisirs	Luggnac	28 008 €	0 €	16 805 €	0 €	0 €	16 805 €	60,00 %
	Rénovation et mise aux normes école élémentaire	Salvac	224 604 €	112 302 €	0 €	0 €	0 €	112 302 €	50,00 %
	Réhabilitation école et rénovation énergétique des logements	Fajoles	56 478 €	28 239 €	0 €	0 €	0 €	28 239 €	50,00 %
	Amélioration énergétique et confort d'été de la Mairie	Saint Cirq Soullagnuet	18 826 €	6 932 €	0 €	0 €	0 €	6 932 €	36,82 %
	Rénovation énergétique mairie / salle multimedia	Touzac	9 621 €	3 079 €	0 €	0 €	0 €	3 079 €	32,00 %
			10 568 137 €	178 107 €	4 041 479 €	930 025 €	288 723 €	5 438 334 €	51,46 %
	Programme d'aménagements nautiques sur 5 sites du territoire en vue d'accompagner le développement des projets économiques et touristiques	5 sites	673 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	336 600 €	50,00 %
	Plan marketing territorial 2021	Département	250 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	125 000 €	50,00 %
	Mise en accessibilité Pont Valentré	Cahors	250 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	125 000 €	50,00 %
			1 173 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	586 600 €	50,00 %
		Total	22 949 797 €	#####	4 170 801 €	2 340 025 €	350 458 €	9 717 373 €	42,34 %

Vu pour être annexé au CRTE Grand Quercy, signé le 17 décembre 2021

Pour mémoire en 2020 le territoire du PETR Grand Quercy a perçu au titre du Plan de Relance : 2 855 979 € pour 12 opérations qui ont générées 7,2 M€ de travaux (exemple : Rénovation et extension de l'EHPAD de Prayssac, Agrandissement de l'école de Degagnac,...)

